

(HISTOIRE TRAGIQUE OU DÉGATS RELIGIEUX)

La cinquième *Histoire Tragique* de Rosset

LUCILIO VANINI

Source : <http://www.univ-paris12.fr/scd/lc4-2d.htm>

Établissement du texte

Le texte reproduit celui des *Histoires tragiques* de Rosset. L'orthographe et la ponctuation ont été respectées. Les passages entre [] signalent les parties du texte absentes du canard. Les notes renvoient aux variantes méritant d'être signalées (pour ne pas alourdir, il n'a pas été tenu compte des variantes orthographiques, des changements de prépositions ou de temps, etc.). La pagination est indiquée de la manière suivante : de <185> à <213> pour le recueil de Rosset, de <3> à <13> pour le canard.

(Les numéros de notes renvoient à la page des notes du site Internet de l'Université Paris12, page des notes que l'on peut aussi trouver à la fin de ce fichier)

Didier FOUCAULT

<185> <3>(1) [O siecle le plus infame de tous les siecles, et la sentine où toutes les immondices du temps passé se sont ramassees.] Est-il possible que [nous voyons](2) naistre tous les iours(3), et mesme parmy ceux qui ont esté regeneréz par le Baptesme, des Impies, dont la bouche puante et execrable fait dresser d'horreur les cheveux à tous ceux qui ont quelque sentiment de la Divinité ? Si nous vivions parmy l'Idolatrie, treuverions nous ces exemples prodigieux [? <186> Nous qui vivons](4) parmy le culte du vray Dieu, et la cognoissance de la verité ? Je ne le croy pas, puis que les Payens mesmes ont [tellement] abhorré l'impieté, [que les plus idolatres d'entr'eux crient](5) tout haut, que grandes et rigoureuses peines sont establies aux Enfers pour la punition des impies. A peine venoit on de faire le iuste chastiment de certains execrables, dont l'un se disoit le Pere, et l'autre le Fils, et l'autre le saint Esprit. [Un equitable Senat](6) venoit de purger par le feu, et exterminer ces ames infernales, lors qu'à la [ville de Tholose](7) l'on vit paroistre une autre ame endiablee, et telle que le recit de ceste Histoire fera peur à ceux qui <4> prendront la peine de la lire. En fin ce ne sont pas des contes forgez à plaisir, comme ceux que l'on invente ordinairement pour amuser les hommes. L'Arrest de ce iuste Parlement prononcé [depuis peu de iours contre un Athee](8), et tant de milliers de personnes qui ont assisté au supplice de cét abominable, tesmoigneront la verité de l'Histoire, que i'ecriray naïfvement de la sorte

[Aux champs riches et delieieux de <187> la Campanie, et dans un grand bourg proche de ceste belle et gentille ville, à qui jadis Parthenope donna son nom, et que l'on appelle auiourd'hui Naples, l'on voit une famille, nommee les Vaninis] (9). De ceste race sont sortis des hommes gens de bien, et bons catholiques, et notamment de sçavants personnages. Mais comme parmy les fleurs il y a souvent des espines, et parmy le bon bled des chardons, et de l'ivroye [: l'on a veu de ceste race un si meschant et si execrable Vanini, qu'il rendra desormais ce nom remply d'horreur et d'infamie. C'est celuy de qui nous descrivons l'Histoire, et qui](10) au grand des honneur de sa patrie, et au grand scandale de la France, [mourant sur un infame Theatre, taschoit de donner vie à l'impieté mesme].(11) Ce Vanini fut envoyé en son ieune aage par ses parents aux meilleures Académies de l'Italie. Il y profita si bien, que tous ceux qui le cognoissoient, faisans un bon iugement de son bel esprit, croyoient qu'un iour il seroit l'honneur de son pays. Mais que les hommes sont subiect à s'abuser en leurs iugements !

<188>[*Il n'est rien plus divers que le coeur des humains
Et nul autre que Dieu ne peut sonder les reins.*]

Comme ce Vanini eust long temps estudié à Bologne, et à Padoüe, il luy prit envie d'aller en Espagne, et de voir Salamanque. Apres avoir fait sa Philosophie <5> et sa Theologie en ceste celebre Université, il s'y arresta quelques temps. Sa curiosité, outre l'Astrologie(12), luy fit mettre encores le nez dans la noire Magie, de sorte que c'estoit un marchand meslé en toutes sciences. [Folle curiosité, le premier degré de l'orgueil qui cause tant de mal au monde. Nous devrions tousiours nous ressouvenir de ce que nous conseille une grande lumiere de l'Eglise, qu'il faut que *l'humaine temerité se contienne, et qu'elle ne recherche iamais ce qui n'est pas, autrement elle rencontrera ce qui est en effect.* Si le Docteur Vanini eust esté sage, il ne se fust iamais amusé à des choses vaines et execrables, et par mesme moyen il n'eust point esté delaissé de la grace de celuy, qui nous confere tousiours plus que nous ne luy sçaurions demander.] Enfin enflé de son sens charnel, et de sa science, il voulut scavoir que <189> c'estoit que de l'Atheisme, que l'on lit couvertement en ceste mesme ville : et dans peu de temps il eust une telle creance, que bannissant de son ame tout ce qui la pouvoit rendre glorieuse, il creust qu'il n'y avoit point de Dieu : que les ames meurent avec les corps : et que nostre Seigneur Iesus-Christ, eternel fils de Dieu, et lequel nous a rachetez de la mort eternelle, estoit un imposteur. Non content d'avoir ceste maudite et damnable creance, qui le conduisoit au profond des Enfers, il la voulut communiquer à d'autres, afin d'avoir des compagnons en sa perte. [C'est pourquoy il ne cessoit parmy ceux qui le hantoient familierement, de mesdire des escrits de Moyse, de nommer fables et iustement comparables à la Metamorphose d'Ovide, tant de mysteres sacrez, et tant de miracles qui sont contenus au Genese et en l'Exode. Et comme l'impieté n'a que trop de sectateurs, parce que d'abord elle est plaisante et agreable, et

qu'elle introduit la liberté parmi les hommes, cét abominable ne manquoit pas de disciples. Mais pour perdre mieux ceux qui ne bouchoient point les oreilles à ceste Sirene tromperesse, il](13) <190> fit revivre sourdement ce meschant, et abominable livre, de qui l'on ne peut parler qu'avec horreur, et que l'on intitule, *Les trois Imposteurs*. Je ne peux point inserer icy les raisons diaboliques [contenuës dans ce pernicieux et detestable livre, que l'on imprime à la veuë, et au grand scandale des Chrestiens](14). Les oreilles [chastes et fidelles](15) ne les sçauroient souffrir. Contentez vous que ce meschant homme quittant le nom de Vanini, se faisoit appeller Luciola. Je ne vous sçaurois bien dire si son nom estoit Lucius. Neantmoins i'estime qu'il avoit emprunté ce nom infame pour l'amour qu'il portoit à Lucian, qui iadis fut le plus grand Athee de son siecle.

Tandis que cét execrable abreuve de son <6> poison venimeux les esprits qui sont destinez à la perdition, la crainte d'estre saisi des Inquisiteurs de la foy, luy fait quitter Salamanque, et se retirer à Ossune, ville renommee de l'Andalusie. L'on ne sçauroit dire combien d'ames disposes à recevoir la nouveauté y furent perduës par ce meschant et execrable Athee. [Il s'insinuoit dans la maison des grands, ou ordinairement l'on voit toute sorte de licence, <191> les abreuvoit de vive voix de son opinion, et leur donnoit mesme des escrits, qui avec leur autheur meritoient cent et cent fois le feu.] Il fit encore un voyage à la Court d'Espagne, mais il ne s'y arresta gueres ; parce qu'ayant esté descouvert, il y eust bien tost receu le iuste salaire de ses impietez, s'il ne s'en fust enfuy. Voyant doncques qu'il couroit fortune de la vie, il resolut de voir la France, et particulierement la ville de Paris, où l'on ne trouve que trop de complices en toutes sortes de meschancetez.

[Il s'embarqua donc à Bayonne, et ayant pris port à Roüen, il se rendit puis apres dans peu de temps à Paris. Comme il ne manquoit pas d'artifice, ny de sçavoir pour s'insinuer dans la maison des grands de la Court : un certain Escossois homme sçavant, et qui avoit servy de Precepteur à Monsieur l'Abbé de Rhedon, à present Evesque de Marseille, et frere de Monsieur de saint Luc, luy donna entree chez ce digne Prelat. Monsieur l'Evesque de Marseille qui ayme les hommes sçavans, ayant gousté le Docteur Vanini, lequel estoit meslé en toutes sortes de <192> sciences, il le retint dans sa maison, et luy donna une honneste pension et sa table. Estant de la maison d'un tel Seigneur, il avoit par mesme moyen l'entree de toutes les meilleures maisons de la Court, et particulierement celle de Monsieur de Bassompierre, beau frere de Monsieur de saint Luc. Ce dangereux et execrable Athee dissimula pour quelques jours son impieté, ne laissant pas pourtant de faire tousiours couler quelque petit mot, au des honneur du grand Dieu, de son fils nostre Seigneur Iesus-Christ, et des mysteres de la foy. Ceux qui l'entendoient parler de la sorte n'y prenoient pas garde au commencement, et attribuoient plustost à une certaine liberté de parler, que l'on pratique en France ce qu'il disoit, qu'à quelque malice cachee. Mais quand il eust acquis un peu de reputation parmi une infinité de personnes qu'il

frequentoit, il se mit à publier l’Atheisme, et mesme en ses predications (car il preschoit quelques fois en des Eglises renommées) ceux qui sont versez aux controverses, et aux mysteres des Chrestiens, remarquoient tousiours quelque traict d’impieté. Et de fait, ayant un iours presché à <193> saint Paul, sur le commencement de l’Evangile de saint Iean, où le plus haut des mysteres est contenu, il fut accusé puis après de damnable opinion. Cela le descria de telle sorte, que ceux qui ont la charge des ames luy deffendirent la chaire.

Toutes ces circonstances fascherent l’ame de Monsieur l’Abbé de Rhedon, lequel a este nourry

Dans le branlant berceau du laict de pieté :

Et desormais il ne fit plus si grand compte de Vanini qu’il faisoit auparavant. L’Athee voulut pourtant r’habiller sa faute, et contrefit l’homme de bien durant l’espace de quelques mois, si bien qu’il parla plus sobrement que de coustume. Mais si la langue se retint, sa main eust bien tost produit des fructs de son execrable impieté. Il composa un livre des causes naturelles, et le dedia à un Cavalier, dont le merite ne se peut descrire en peu d’espace : Ce fut à Monsieur de Bassompierre, que Mars et les Muses honorent également. Dans ce livre il avoit inseré mille blasphemes et mille impietez, comme celuy qui donnoit à la nature, ce qui n’appartient proprement qu’au Createur de l’Univers, <194> et de la nature mesmes. Aussi ce meschant livre fust bien tost censuré. La Docte Sorbonne de Paris, arbitre des matieres de la Foy, ayant veu ce livre, le declara pernicieux, et le condamna au feu. L’execution publique en fut faicte par la main du bourreau : de sorte que son autheur, qui meritoit encores d’estre ietté dans le feu, ayant receu cét affront, et se voyant estre mal avec Monsieur de Marseille, qui abhorre tels impies, resolut de quitter Paris, et de faire un voyage à Tholose] [\(16\)](#).

Le renom de ceste grande ville fleurissante en beaux et rares esprits, le conviant de la voir [, il part doncques de la capitale ville du Royaume, et arrive à deux lieuës pres de Tholose quinze iours apres][\(17\)](#). Outre la Philosophie et la Theologie, et autres pareilles sciences, il avoit fort bien estudié en droict, de sorte qu’il ne [pouvoit][\(18\)](#) long temps [demeurer] sans party. [Mais comme il estoit prest d’entrer dans Tholose, deux ieunes et braves Gentils hommes qui avoient passablement estudié, passerent par une petite ville où Vanini s’estoit arrêté, et allerent loger au logis de ce Docteur. Ayant recognu à table quelques traicts <195> de son scavoir, ils deviserent privemment dans une chambre apres disner avec luy, et furent si satisfaits de cét homme, qu’ils luy offriront leurs maisons, et promirent de le recompenser dignement, s’il vouloit prendre la peine de leur lire quelques mois les Mathematiques. Vanini qui n’estoit pas alors des plus accommodez ainsi que nous avons desia dit, accepta ceste condition, et s’en alla avec eux. L’un de ces Gentils-hommes avoit une maison extremement

delicieuse, environnee de ruisseaux, et de petites fontaines. Quand ces Cavaliers estoient lassez de l'estude des lettres, ils alloient à la chasse, ou bien sous un arbre planté aux bords d'une eau claire et coulante. Ils s'entretenoient de la lecture de quelque bon livre, et tousiours Vanini estoit avec eux. Lors que le temps luy eust acquis leur familiarité, ce dangereux homme, qui avoit caché son venin, commença de l'espandre sur ceste ieunesse. Il les entretenoit à toute heure de l'eternité du monde, des causes naturelles, et leur preuvoit par des raisons damnables que toutes choses avoient esté faites à l'aventure. Que ce qu'on nous racontoit de la Divinité <196> n'estoit que pour retenir les hommes sous une forme de Police, et par consequent que les ames mouroient avec les corps. Ces Gentils-hommes croyoient au commencement que leur Docteur proferoit ces paroles pour exercer son bel esprit. Mais quand ils recogneurent que son coeur estoit conforme à sa langue : eux qui avoient succé le laict de pieté dans le berceau, luy tesmoignerent bien tost qu'ils ne prenoient pas gueres de plaisir d'entendre ces blasphemes, et principalement ceux qu'il vomissoit contre l'Eternel fils de Dieu. Ce cauteleux renard voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur ces ames religieuses, tourna puis apres en risee tout ce qu'il avoit dit de la Divinité. Et neantmoins peu de temps apres il leur demanda congé pour aller à Tholose. Ces deux Cavaliers le luy accorderent fort volontiers, comme ceux qui ne desiroient rien tant que de se deffaire de la compagnie d'un si pernicieux homme. Si tost](19) qu'il fut arrivé à Tholose, un ieune Conseiller le logea chez luy, par l'entremise d'un Docteur Regent qu'il estoit allé voir. Le bruit de son sçavoir s'espandit incontinent par toute ceste <7> ville renommée, <197> si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mere, qui ne desirast de le cognoistre. Le premier President mesme, dont le sçavoir et la pieté ont acquis un renom qui ne mourra jamais, le voyoit de fort bon oeil. Mais parmy ceux qui en faisoient de l'estat, Monsieur le Comte de Cremail admiroit le sçavoir de cét homme, et le loüoit publiquement. Et ceste loüange n'estoit pas peu honorable à Luciole, puis que ce brave Comte est sans flatter, l'honneur des lettres aussi bien que des armes.

Au commencement cét hypocrite dissimuloit son impieté, et contrefaisoit l'homme de bien : mais si sa bouche proferoit paroles bonnes, et dignes d'estre ouyes, son coeur remply de malice parloit autrement. Cependant monsieur le Comte de Cremail, croyant de cét Athee tout autre chose qu'il n'estoit pas, luy fit par quelque sien amy offrir le gouvernement de l'un de ses neveux, avec une honneste pension. Luciole [accepta ceste condition](20), et commença d'instruire ce ieune Seigneur, au contentement de son oncle, en s'acquittant assez dignement de sa charge. Il entretenoit bien souvent le Comte, qui est un <198> esprit extremement curieux, et par ses artifices acquerit tous les iours de plus en plus son amitié. Comme il se vit aymé d'un tel Seigneur, et appuyé de beaucoup d'amis, le destestable recommença petit à petit à semer sa doctrine diabolique : toutesfois ce ne fut pas tout à coup ouvertement, mais par maniere <8> de risee.

Jamais il ne se trouvoit en bonne compagnie, qu'il ne iettast quelque brocard contre la Divinité, et particulièrement contre l'humanité du fils de Dieu, nostre seule et asseuree reconciliation envers son Pere eternel. Comme la licence de parler n'est que trop grande en France, par la liberté qu'on y a introduite, chacun qui entendoit ces paroles execrables, attribuoit plustost à une certaine bouffonnerie d'esprit, ce qui procedoit d'un coeur remply de toute malice. Et par ce moyen ce venimeux serpent glissa peu à peu dans l'ame de plusieurs, ausquels il prescha clairement l'Atheisme quelque temps apres, et quand il vit qu'ils estoient disposés de recevoir son poison.

[Je me suis estonné cent fois, comme il se trouve des esprits, qui de gayeté de coeur, et de malice deliberee, osent blasphemer le nom de Dieu, et nier son essence. <199> Il faut bien dire qu'ils ont esté bien gaignez par les artifices de Sathan. Car quelque raison qu'ils alleguent, qu'il n'y a point de Divinité, leur conscience les accuse de mensonge, et, par les effects ils font cognoistre que ce n'est qu'une pure malice, iointe à une ostentation, et à un bruit de vaine gloire qu'ils veulent acquerir. C'est pourquoy les Chrestiens doivent soigneusement prendre garde de ne se laisser point encores attraper dans les pieges de Sathan. Nostre ancien adversaire ne manque iamais de nous tendre ses fils. Il se transforme bien souvent pour le sujet en Ange de lumiere, afin de nous perdre. Il sçait ceux qui sont enclins aux plaisirs de la chair, ou aux delices de la bouche, et ne cesse de verser son poison aux uns et aux autres en diverses manieres. Il a pareillement cognoissance des hommes vains, et superbes, comme le Docteur Vanini, et par consequent il remplit l'ame de telles personnes de vent et de fumee. Mais la malice de ce Docteur execrable se descouvre encores, en ce qu'avant qu'il preschast l'Atheisme, il lisoit à Salamanque la Magie, invoquoit les demons, et conferoit ordinairement avec <200> eux. Et iugez maintenant, si sçachant qu'il y avoit des demons, il ne sçavoit pas encores qu'il y avoit un Dieu, qui exerce sa iustice sur Sathan, et sur ses sectateurs.

Mais sans doute estoit-il seduit de telle sorte par cét ennemy du genre humain, que comme l'execrable Prestre de Marseille(21), il se figuroit qu'un iour apres sa mort il seroit un de ces esprits diaboliques : Et avoit encore ceste creance, que les demons ne souffrent aucune peine, puis qu'ils ont la liberté d'aller d'un costé et d'autre (ainsi que disent ces esprits damnez à ceux qu'ils veulent perdre) et qu'ils sont possesseurs de tous les thresors du monde. Opinion trompeuse, qui abusant les ames disposees à les croire, fait naistre puis apres ces martyrs du diable. Car Sathan, qui comme un singe imite les ouvrages de Dieu, ne manque pas de martyrs : selon le tesmoignage mesme du vaisseau d'élection.]

Tandis qu'il tasche de perdre les ames par sa detestable [doctrine](22), Monsieur le Comte de Cremail, de qui le clair iugement ne se trompe iamais, et à qui la

nature, et le maniement des affaires ont <201> donné la cognoissance de toutes choses. Ce prudent et sage Seigneur, dis ie, reconnut bien tost l'intention de Luciolo, et apprit en peu de temps ce qu'il avoit dans l'ame. Neantmoins il dissimula quelques iours ce qu'il en pensoit, et sceut si bien tirer le ver du nez de ce meschant homme en devisant privement avec luy, qu'il s'eclaircist entierement de sa doute. Cét execrable luy confessa librement qu'il croyoit que tout ce qu'on nous dit de la Divinité, et qui est contenu dans les *escrits de Moyse*, n'est que fable, et que mensonge : *Que le monde est eternal, et que les <9> ames des hommes et celle des bestes n'ont rien de different*, puis que les uns et les autres meurent avec le corps. Et pour nostre Seigneur Iesus-Christ, que tous ses faicts n'estoient *qu'imposture, de mesme que ceux de Moyse*. O bonté de Dieu que vous estes grande, de souffrir si long temps cét abominable ! ô iustice divine ! où est vostre foudre ! ô terre ! que ne t'ouvres-tu pour engloutir cét esprit d'enfer ?

Monsieur le Comte fut fort scandalisé de ce discours, et ceste ame non moins religieuse que genereuse, s'efforça de reduire par de vives et pressantes raisons, <202> que les bornes de ce recit ne peuvent contenir, ce mal-heureux Athee. Mais tout cela ne servit de rien, puis qu'il traictoit avec un esprit le plus impie que l'on ayt veu iamais parmy les hommes, et d'autant plus remply d'impieté, qu'il ne pechoit point par ignorance, ains resistoit ouvertement au saint Esprit, ainsi que nous verrons en la suite de ceste Histoire. Ce que voyant ce Seigneur, et ialoux du nom de celuy, qui pour nous sauver prit nostre chair humaine, et nasquit d'une Vierge, il tesmoigna bien tost à Luciolo le desplaisir qu'il sentoit de sa perte, et le regret qu'il avoit de luy avoir baillé la charge d'instruire son nepveu. Et comme il estoit prest de le luy oster, de peur que ceste ieune plante abreuvee d'une si dangereuse doctrine, n'en retint quelques mauvaise odeur, la Court de Parlement de Tholose deputa deux de ses Conseillers vers le mesme Comte. Ce iuste et Religieux Senat <10> ayant esté informé, que Luciolo non content de mesdire publiquement de l'Eternal fils de Dieu, avoit des sectateurs en ses execrables opinions, luy eust desia fait mettre la main sur le collet ; mais auparavant elle vouloit sçavoir du Sieur Comte <203> s'il avoüoit un si meschant homme. Les deux Conseillers ayants exposé leur commission au Seigneur de Cremail, Ils eurent telle satisfaction de luy, que le lendemain Luciolo fut saisi, et mené en la Conciergerie.

Le sieur de [Bertrand](23) Conseiller en ladite Court de Parlement de Tholose, fut Commissaire pour interroger cét Athee, sur certains points dont il estoit accusé. La premiere chose qu'il luy demanda, apres s'estre informé de son nom, et de ses qualitez, et autres formes ordinaires, *S'il ne croyoit point en Dieu* : Luciolo avec une effronterie la plus grande que l'on ne sçauroit imaginer, luy respondit, *Qu'il ne l'avoit jamais veu, et par consequent qu'il ne le cognoissoit nullement*. Ledit sieur Conseiller, repart et dit, que quoy que nous ne le voyons

point nous ne laissons pas de le cognoistre, tant par ses ouvrages, que par les escrits des Prophetes, et des Apostres. A quoi Luciolo repliqua, que tout ce qu'on nous publioit de la creation du monde, n'estoit que mensonge, et invention, et que tous ces Prophetes avoient esté atteints de quelque maladie d'esprit, qui leur avoit faict escrire des extravagances : et <204> qu'en fin le monde estoit de toute eternité, et dureroit eternellement. Ledit sieur Commissaire estonné des raisons <11> damnables de cét Athee, poursuivit, et luy demanda ce qu'il croyoit de Iesus Christ : Je crois (repart cét execrable) qu'il estoit *un imposteur*, et que pour aquerir du renom il se disoit *Fils de Dieu*. Mais (dit le sieur Conseiller) nous avons tant de miracles qu'il a faits, et qu'il fait encores tous les iours, tant de predictions, et tant d'autres tesmoignages, que quiconque les nie, nie sans doute la clarté du Soleil. Enfin Luciolo se mocquoit de toutes ces paroles, et en riant les tenoit pour fables. Et mesmes estans tombez sur le discours des tourmens que nostre Seigneur souffrit, quand il se livra à la mort pour nous, ce mal-heureux, cét execrable, et plus impie que l'impieté, se mit à proferer une parole que l'enfer mesme n'oseroit proferer. Je ne la veux point icy inserer, parce qu'en y pensant seulement la plume me tombe de la main, et les cheveux m'en dressent d'horreur. Que ceux qui liront ceste Histoire se contentent de sçavoir, que ceste peste vouloit dire, que lors que nostre Seigneur estoit prest d'aller souffrir la <205> mort ignominieuse de la Croix, il suoit comme un [homme sans courage](24), et luy ne suoit nullement, quoy qu'il vist bien qu'on le feroit bien tost mourir. [Et sur cela il usoit de termes les plus impies et les plus detestables que l'on puisse imaginer.] O iustice de Dieu, pouvez-vous bien souffrir ces blasphemes, et ces outrages ? Le sieur Conseiller fut tellement scandalisé des paroles abominables de cét Athee, que sans le vouloir plus entendre, il commanda qu'on l'enfermast dans un profond cachot, tandis qu'il alla faire son rapport à la Court de ce qui s'estoit passé entre luy et Luciolo.

<12>

[Cependant on ne manqua pas de tesmoins pour la preuve de son impieté, qu'il vouloit de premier abord aucunement nier. Les deux Gentils-hommes, a qui il avoit appris la Philosophie, le neveu du Comte, et plusieurs autres personnes honorables, deposerent contre luy, et lors qu'il luy furent présenté en iugement, il ne voulut plus dissimuler sa detestable impieté, ains la soustint ouvertement. Ce venerable Senat curieux de sauver ceste ame damnee, n'avoit point envie de proceder à son <206> iuste iugement, sans avoir premierement tasché de le reduire à salut : de grands Predicateurs pour ce sujet le virent souvent dans sa prison, et y apporterent le soin que l'on peut apporter en des actions si necessaires. Mais quoy ? leur travail estoit inutile, puis qu'outre la possession que le diable avoit prise de cét esprit infernal, il estoit de ceux, qui abandonnants les vertus, veulent que l'on croye qu'ils ignorent Dieu, et sa Maiesté souveraine. Ils pensent acquerir de la gloire, et faire une grande oeuvre, lors qu'ils

soustiennent que ceste machine du monde, qui demeure tousiours en mesme estat, est eternelle. Et par mesme moyen ils ressemblent proprement à ceux qui destournent leur veüe de quelque belle et agreable peinture, et iettent leurs regards sur des images prodigieuses.

Quand l'equitable Parlement de Tholose vit que le salut de ce pernicieux homme estoit desesperé, il ne voulut plus differer sa condamnation. Il se resouvint que Dieu et le Roy luy ayant mis la balance à la main, il estoit obligé de la tenir sans pancher ny d'un costé, ny d'autre. C'est pourquoy apres avoir](25) meurement digéré une action autant execrable pour <207> son impieté, que digne de punition pour la consequence, il donna bien tost un Arrest memorable. [Car apres les auditions, depositions et confessions, retractations, et secondes confessions volontaires de cét abominable esprit infernal, et autres choses contenuës au procès, qui le rendoient coupable des crimes qu'on luy imposoit, il le declara](26) atteint et convaincu de crime de leze Majesté divine [et humaine] au premier chef : et pour reparation [d'iceux] le condamna d'estre [livré entre les mains de l'executeur, pour estre conduit et mené par tous les carrefours accoutumez, et au devant de la porte de l'Eglise Metropolitaine, pour y faire amende honorable, teste nuë, et pieds nuds, la hart au col, et tenant un flambeau ardent en ses mains, et là demander pardon à Dieu, au Roy, et à la Iustice, et puis estre mené à la place de S.Estienne, où l'on punit les malfaiteurs, pour](27) là avoir la langue coupee, et [y] estre [ars, et] bruslé tout vif, [iusques à la consommation de ses ossements, dont les cendres seroient iettees au vent].(28)

Quand on commença d'executer ce iuste Arrest, et qu'on luy voulust faire demander pardon à Dieu, il dit tout haut qu'il ne <208> sçavoit que c'estoit que Dieu, et par consequent qu'il ne demanderoit jamais pardon à une chose imaginaire. [Les Ministres de la iustice le presserent neantmoins de le faire, de sorte qu'en fin il tint ce discours, Et bien, *ie demande pardon à Dieu, s'il y en a.* Et lors qu'il fallust aussi qu'il demandast pardon au Roy, il dit qu'il luy demandoit puis qu'on le vouloit, et qu'il ne croyoit pas estre coupable envers sa Maiesté, laquelle il avoit tousiours honoree le mieux qu'il avoit peu : mais pour Messieurs de la iustice, qu'il les donnoit à trente mille chartees de diables. Et nous voyons par ce dernier discours comme ce miserable se prenoit luy-mesme par ses propres paroles. Il nie tantost qu'il n'y a point de Dieu, et maintenant il avoüe qu'il y a des diables. Choses qui sont du tout contraires, puis que l'un presuppose l'autre. Or il falloit bien que cét homme fut extremement possédé de Sathan, puis que ces horribles blasphemes sortoient de sa bouche, et qu'il resistoit si ouvertement au saint Esprit. Il falloit bien encores (ainsi que nous avons desja dit) que les amorces de cét adversaire, ou le desir de vaine gloire, et d'estre renommé <209> après sa mort, comme celuy qui brusla le temple de

Diane, et le portast à des vanitez rares et inouyes.

Cependant apres qu'on eust fait toutes ces ceremonies, et actes de iustice, il fut mené à la place, où on luy avoit destiné son supplice. Estant monté sur l'eschaffaut](29) il ietta les yeux d'un costé et d'autre, et ayant veu certains hommes de sa cognoissance [parmy la grande foule du peuple, qui attendoit la fin de cét execrable, il leur tint ce langage] : Vous voyez (dit il tout haut) quelle pitié, un [miserable](30) luy est cause de que ie suis icy. Or il parloit de nostre Seigneur IESUS-CHRIST le Roy des Roys, et Seigneur des Seigneurs, dont ce chien enragé taschoit de deschirer la divine Maiesté, au grand scandale d'une infinité de peuple, qui crioit qu'on exterminast cét execrable blasphemateur [: car il usoit encores d'autres termes que ie ne scaurois escrire sans horreur, et sans offencer les oreilles de ceux qui prendront la peine de lire ceste Histoire.

Enfin on voulut arracher la langue à ce martyr du diable : mais quelques constance qu'il tesmoignast en ses paroles, comme celuy qui se disoit plus constant <210> et plus resolu que le Fils de Dieu, il découvrit bien tost qu'il luy faschoit de mourir. On ne peut du premier coup que luy emporter le bout de la langue parce qu'il la retiroit. Mais au second coup on y mit bon remede, qu'avec les tenailles on luy arracha toute entierement avec la racine. Ce fait,](31) son corps fut jetté <13> dans le feu, et ses cendres au vent, tandis que son ame alla recevoir aux enfers le iuste chastiment de ses horribles(32) blasphemes, et impietez.

C'est l'histoire de l'execrable Docteur Vanini, que i'aye [descrite sommairement afin de n'exceder point les bornes que i'aye accoustumé de garder en mes histoires Tragiques](33). Il reste [maintenant] de considerer combien la patience de Dieu est grande, de souffrir ces [abominables](34) blasphemes, et ces [execrables] impietez. Je m'estonne comme son iugement redoutable n'a desia fait sentir aux mortels les effets de son iuste courroux. [Je m'en estonne, dis-je, puis que Vanini ne manque point de compagnons en ses blasphemes.

Un de mes amis qui assista à l'execution de l'Arrest de cét execrable, me racontoit dernièrement une chose estrange. <211> Estant à Castres ville du Languedoc, et renommee pour la Chambre de l'Edit que le Roy y a restablie, y vit un certain Prestre Grec, que i'aye moy-mesme veu à Paris chez le Prieur du Convent des Iacobins, il y a environ quatre ou cinq années. Le Prestre disoit la Messe en Grec et les Conseillers Catholiques de la Chambre de l'Edit entendirent sa Messe, et apres luy donnerent chacun de l'argent pour l'assister en ses voyages. Ce mal-heureux allant de Castres à Tholose, se mit en la compagnie de deux honnestes hommes. Or en devisant du Docteur Vanini, qui tout fraichement avoit esté executé pour ses impietez, ce detestable Prestre se mit à

proferer ces paroles : C'est à tort qu'on a fait mourir un si sçavant homme : il n'a jamais rien creu, que ie ne croye autant, et il n'y a homme de sain iugement qui ne soit tousiours de mon opinion. Toutes les loix que l'on nous figure de Dieu ne sont qu'inventions humaines, pour retenir les hommes en crainte, et que les plus puissants ont imposez aux plus foibles, afin de se conserver. Car à la verité il n'y a point de doubte que toutes choses n'aillent à l'avanture, que le monde <212> ne soit eternel, et que les ames ne meurent avec les corps.

Le discours de cét hypocrite rendit fort esbahis ces honnestes hommes, qui rapportèrent puis apres dans Tholose sa damnable opinion. La iustice le fit chercher pour luy mettre la main dessus, mais on ne le peut iamais apprehender. Et puis faictes des aumosnes à telles gens, qui sous pretexte de requerir l'assistance des gens de bien pour la redemption des captifs, vont de Province en Province abbreuver de leur poison ceux que la credulité laisse emporter à ces maudites impietez.] Voyant des exemples si execrables, il ne faut point douter que la fin du monde ne soit prochaine [, et que Dieu n'extermine bien tost ceste grande Machine, pour en former une autre d'une matiere plus noble et plus pure].

Heureux [cependant], qui faisant proffit de telles choses rares et inouyes, ne se separe iamais de la priere, le premier fondement du salut [. Bien heureux, dis-je, celuy] qui n'ayant autre desir d'acquerir la gloire(35) qui procede de la douce servitude de IESUS-CHRIST, tasche d'honorer ce nom, sous qui tout genoüil <213> flechit, et à qui toutes les choses qui sont au Ciel, en terre, et sous la terre rendent hommage. Cependant [il faut que nous implorions sa misericorde, et la requerions de](36) reduire à sa vraye cognoissance ces ames desesperées [. Que ce debonnaire Sauveur daigne oster d'entre nous ces scandales, et changer la langue de ces blasphemateurs.] Ou bien [si les impies perseverent en leur abominables meschancetez, et infections de leurs bouches puantes,] qu'il permette que la justice qu'il a establie en terre y tienne si bien la main, que ces martyrs du diable soient exterminés à la confusion de Sathan, à la ioye des iustes [, et à l'honneur de celuy de qui procede toute louange, et toute gloire].

A propos de François ROSSET

L'auteur et l'édition parisienne de 1619 des *Histoires tragiques*

De la vie de François de Rosset (1570-1619), on sait peu de choses. Ce polygraphe, qui publia une trentaine d'ouvrages, parmi lesquels des recueils de poésies et des traductions (Arétin, Cervantès, Boiardo...), fut, grâce à sa production romanesque, un auteur à succès. Ses *Histoires tragiques*, eurent une longue fortune éditoriale, à défaut de recueillir l'estime des écrivains du premier XVIIe siècle (Sorel, Balzac, Maynard — Camus faisant exception) et des spécialistes ultérieurs de la littérature.

Cependant, depuis une quinzaine d'années, ce genre mineur et baroque, très prisé en son temps, a retrouvé la faveur de la critique. Maurice Lever, Sergio Poli ou Anne de Vaucher Gravili ont ainsi contribué à réhabiliter Rosset qui en fut un maître.

Parmi les nombreuses éditions des *Histoires tragiques* (une trentaine), une seule contient la chronique consacrée à Vanini : celle imprimée à Paris en 1619 (le privilège royal est daté du 21 août 1619, soit six mois après son exécution)⁽¹⁾. Connu de quelques curieux — Guy Patin par exemple — ce texte disparut de la circulation et fut ignoré de bien des spécialistes jusqu'à Adolphe Baudoin, au début du siècle :

« J'ai cherché six ans cette édition qui fut supprimée presque aussitôt qu'elle eut paru. M. Charles Barry [...] l'a trouvée en Angleterre. Son exemplaire [...] provient de la bibliothèque de Jean, duc de Rutland [...]. J'apprends qu'un autre exemplaire [...] se trouve à la bibliothèque de Chartres⁽²⁾ ».

Le volume découvert par Ch. Barry a été acquis, plus tard, par la Bibliothèque Nationale (Rés. G.2962 et microfiche m. 5362). Quant à celui conservé à Chartres, il aurait été détruit lors de l'incendie provoqué par un bombardement en 1944. Les autres exemplaires connus sont à la Bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne (gt 11044) et dans les universités américaines de Yale et du Michigan.

Peu de chercheurs intéressés par Vanini ou son entourage ont, semble-t-il, utilisé directement l'histoire de Rosset. Frédéric Lachèvre, dans son étude sur le comte de Cramail, cite longuement les extraits se rapportant au protecteur toulousain du philosophe⁽³⁾. En revanche, la version reproduite par Émile Namer⁽⁴⁾ n'est qu'une copie partielle du canard : *l'Histoire véritable de l'exécrable docteur Vanini...*, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal (8° H 27 887). Cette brochure est un plagiat du texte du romancier : beaucoup plus courte, elle ne contient pas les passages où des personnes marquantes de l'entourage de Vanini sont signalées ; elle introduit des noms fantaisistes (le prétendu village natal de Pietrosanto), parfois à la place de noms véritables (le conseiller de Bertrand devient "de Terlon")...

Les pressions des hauts personnages cités ou, simplement, la crainte des éditeurs de les compromettre en révélant leurs liens avec un athée, alors que les dévots et le pouvoir monarchique engageaient une vigoureuse offensive anti-libertine, sont-elles à l'origine des coupures opérées dans le canard, puis de la disparition de cette histoire particulièrement choquante ? L'hypothèse a été avancée, elle est très recevable, mais rien de tangible ne l'atteste à ce jour.

Intérêt et fiabilité de cette source biographique

Rosset a-t-il connu Vanini ? À la lecture attentive du texte, rien ne permet de l'affirmer. Les deux écrivains ont, cependant, à l'époque de Concini, fréquenté les mêmes milieux parisiens, notamment un des proches du favori de la régente, le maréchal de Bassompierre, à qui ils ont, l'un et l'autre, dédié des oeuvres (le *De admirandis Naturæ Reginæ Deæque Mortalium Arcanis*, pour Vanini).

Quoi qu'il en soit, Rosset a disposé rapidement d'informations assez sûres, puisqu'il est le premier à révéler publiquement que le mystérieux "Luciolo" — en fait Pompeo Usiglio —, jugé pour blasphèmes et athéisme à Toulouse, n'était autre que Vanini. La trace de l'auteur du *De Admirandis* s'était, en effet, perdue après la condamnation du livre par la Sorbonne, le 1er octobre 1616, et le philosophe, sous un faux nom, se prétendait médecin dans la capitale du Languedoc.

Pour évoquer la jeunesse et de la formation de Vanini, Rosset a, de toute évidence,

brodé à partir de quelques données très vagues tirées du *De Admirandis*. Vanini s'y qualifie de Napolitain, l'auteur évoque la Campanie, alors que le philosophe est né dans une autre région du Royaume de Naples, les Pouilles. D'un passage sur sa famille maternelle, d'origine ibérique — les Lopez de Noguera — découle probablement la relation d'un séjour en Espagne, sur lequel on ne dispose d'aucune autre information, et qui — surtout — ne cadre pas du tout avec ce que l'on sait de sa vie étudiante. En revanche, rien n'est dit sur son appartenance au clergé (il était Carme), ni sur ses apostasies (passage du catholicisme à l'anglicanisme, puis à nouveau au catholicisme), ni sur les péripéties de son séjour en Angleterre (hôte de marque de l'archevêque de Canterbury, avant d'être emprisonné, de s'évader et de se réfugier à Paris auprès du nonce Ubaldini), etc.

Notes renvoyants au site Internet : <http://www.univ-paris12.fr/scd/lc4-note.htm>

(1). Pour plus d'information voir *La Lettre clandestine* n° 3, p. 5. On peut aussi, soit m'écrire au Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles (C.N.R.S. URA 96), Université Paris IV-Sorbonne, 1, rue Victor Cousin, 75230 Paris Cedex 05, soit me rencontrer à la même adresse, où je tiens une permanence le jeudi de 10 h 30 à 12 h, escalier G, salle 330.

(2). François Moureau, " Rapports entre imprimés et manuscrits " ; Geneviève Artigas-Menant, " L'édition des manuscrits philosophiques clandestins ".

(1). En attendant l'édition critique que prépare Geneviève Artigas-Menant, je citerai *Telliamed* à partir de l'édition de 1755, reprise dans la coll. "Corpus des oeuvres de philosophie en langue française", Paris, Fayard, 1984 (sigle : *Tell.*) ; quelques passages absents de cette édition seront cités suivant le ms. *Nouveau Système du monde, ou Entretien de Telliamed philosophe indien, avec un missionnaire françois*, Paris, B.N., ms. fr. 9774 (sigle : *Tell.* ms. 9774). Pour ce qui concerne la correspondance avec Le Mascrier, cf. Paris, B.N., ms. n.a.fr. 22158, *Physique-mécanique* (sigle : *PhM*). Les lettres à Caumont se trouvent à München, Bayerische Staatsbibliothek, cod. gall. 721 (pages non numérotées, lettres identifiées par leur date). Autres ouvrages utilisés : *Description de l'Égypte [...], composée sur les mémoires de M. de Maillet [...] par M. l'abbé Le Mascrier*, Paris, L. Genneau et J. Rollinfilis, 1735 (sigle : *D.E.*) ; [B. de Maillet], *Relation d'Éthiopie*, dans J. Lobo, *Relation historique d'Abissinie*, Paris, Vve Coustelier & J. Guerin, 1728 (sigle : *Rel.*).

(2). Cf. M. Benítez, « Benoît de Maillet et la littérature clandestine : étude de sa correspondance avec l'abbé Le Mascrier », *Studies on Voltaire and the XVIIIth century*, 1980, n° 183, p. 133-159 (cf. p.136) ; *Id.*, « Éléments d'une sociologie de la littérature clandestine : lecteurs et éditeurs de *Telliamed* », dans *De bonne main*, éd. Fr. Moureau, Paris, Universitas / Oxford, The Voltaire Foundation, 1993, p. 71-96 (surtout p. 90-92.) ; Fr. Moureau, « Clandestinité et ventes publiques : le statut du manuscrit », dans *De bonne main, op. cit.*, p. 143-175 (surtout p.161-162). Notons que François Moureau signale à juste titre, comme piste possible, les *Sentimens des philosophes sur la nature de l'âme* (p. 162, note 92).

(3). Lettre de mai 1733 (datation établie par Benítez dans *De bonne main, op. cit.*, p. 72, note 5) : « il m'en a coûté près de trente ans de soin pour faire un mauvais *Traité de la diminution de la mer* et un autre *sur la nature de l'âme* ».

(4). Cf. *PhM*, f. 187 *rv* (« Copie d'une lettre par moy, écrite à Mr de Fontenelle il y huit ou

dix ans » — cette annotation pourrait dater de 1736 comme les premières lettres du recueil, qui contient pourtant également des documents de 1737-1738) : « il [l'auteur des *Opinions des anciens sur la nature de l'âme*] ne sera peut-être pas plus heureux que moy à expliquer et faire sentir la nature de l'âme ». Voici les autres références au traité sur l'âme dans la correspondance de Maillet : à Caumont, 5 mars 1734 : « un autre [ouvrage] qui a pour titre : Observations sur la nature de l'âme » (voir aussi la lettre du 9 mars) ; à Le Mascrier, ±1737 : « le peu que vous avez vu dans mon traité sur la nature de l'âme » (*PhM* f. 191r) ; à Caumont, 20 septembre 1737 : « mon Opinion sur la nature de l'âme ».

(5). *Tell.* 9774,164v - 165r.

(6). *PhM*, f. 191r.

(7). *Ibid.*

(8). Cfr. Houtteville, *La Religion chrétienne prouvée par les faits*, Paris, 1722, p. 112 ; Houtteville ne faisait à son tour que reproduire (pour les réfuter) quelques observations d'Anthony Collins, *A Discourse of Free-Thinking*, London 1713, sect. II, § 7, p. 89-90.

(9). Cf. S. Berti, « César Chesneau du Marsais entre gallicanisme et "philosophie" : l'Exposition de la doctrine de l'Eglise gallicane, par rapport aux prétentions de la Cour de Rome (1757) », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. 241 (1986), p. 237-251.

(10). Voir A. McKenna, dans *Fontenelle. Actes du colloque de Rouen*, éd. A. Niderst, Paris, P.U.F., 1989, p. 351-366. D'après J.S. Spink, « Libertinage et spinozisme : la théorie de l'âme ignée », *French Studies*, 1947, pp. 218-231, les *Sentimens* ont été utilisés par Cuenz dans son *Essai d'un système nouveau*, Neuchâtel, 1742.

(11). Renseignements et bibliographie sur cette édition dans le n° 3 de *La Lettre clandestine*, note d'A. Mothu, p. 45-46. Pour un aperçu des sources pillées par Le Mascrier, voir G. Mori, « Du Marsais philosophe clandestin : textes et attributions », à paraître dans les actes du colloque de Saint-Étienne sur la littérature clandestine (octobre 1993).

(12). Cf. F. Moureau, dans *De bonne main*, p. 163-164.

(13). Cf. *Tell.* 113.

(14). Il s'agit du ms. 1772 (1906) de la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence. Sur ce manuscrit, et sur son rapport avec Maillet, voir ma note dans le n° 3 de *La Lettre clandestine*, p. 16-17 (je peux maintenant préciser que le titre *Lettre à M. *** sur l'origine des Juifs* se trouve seulement dans le recueil d'Aix, ce qui corrobore mon hypothèse). Les additions par rapport au texte standard de l'*Examen* seront indiquées dans les détails dans mon édition critique, à paraître chez Universitas - The Voltaire Foundation (sous le nom de l'auteur du texte : César Chesneau Du Marsais).

(15). C'est-à-dire Ahmad ibn 'Ali al-Maqirizi (1364-1442).

(16). Sur la collection de mss. arabes de Maillet, voir C. Cohen, *La Genèse de Telliamed*, thèse Univ. de Paris III, 1989, p. 478-480.

(17). Voici d'autres locutions des *Sentimens* qu'on retrouve chez Maillet : l. 54 : « d'autant mieux » [= d'autant plus], cf. *Tell.* 152-153,172 ; l. 193-194 : « témoignages [...] invincibles », cf. *Tell.* 155, 248 ; l. 542 : « l'opinion [...] généralement reçue », cf. *Tell.* 197 ; l. 632 : « meilleur microscope », cf. *Tell.* 298 ; l. 720 : « ainsi que [...] en font foi » (= *Tell.* 96, 291) ; l. 578-79 : « embaumer et conserver avec soin ».

(18). *PhM* f. 187r.

(19). Voir respectivement les lettres du 5 et du 9 mars 1734 à Caumont.

(20). Voir sur cette tradition de pensée : A. Mothu, « La pensée en cornue. Considérations sur le matérialisme et la "chymie" à la fin de l'âge classique », *Chrysopoeia*, IV (1990), p. 307-445.

(21). Voir les observations de F. Moureau, dans *De bonne main*, p. 161 sq.

(22). Cf. *PhM*190v : « Il y a beaucoup d'adresse et une simplicité apparente dans ces objections très dangereuses : il paroit défendre notre créance, mais ses défenses sont foibles et les objections frappent : cela finit par l'histoire des abeilles, laquelle attaque l'opinion de l'immortalité de nos âmes, sans laquelle il n'y a plus de religion chrétienne » (cf. Tyssot de Patot, *Voyages et aventures de Jaques Massé*, éd. A. Rosenberg, Oxford, The Voltaire Foundation, 1993, p.189-192).

(23). *Sentimens*, l. 603 (« ajoute notre philosophe ») ; cf. *Tell.*, 112 (« ajouta notre philosophe ») ; 196 (« ajouta notre philosophe ») ; cf. aussi p. 58, 86, 109, etc.

(24). *Sentimens*, l. 476 ; cf. Maillet à Caumont, 3 mars 1734 (à propos du traité *sur la nature de l'âme*) : « [...] une matière bien essentielle, sur laquelle personne que je croie n'a médité plus souvent et plus longtemps que j'ai fait ».

(25). *Tell.* 9774, f. 226v.

(26). P. Vernière, *Spinoza et la pensée française avant la Révolution*, Paris, 1954, p. 345.

(27). *Ibid.*, p. 346.

(1). ALT : étoit périssable // N : périssoit

(2). AL : pour soutenir chacun son opinion // N : à soutenir leur opinion

(3). ALT : y // N : om.

(4). AT : et distribuer // LN : et qu'il fit distribuer

(5). AN : preuves // L : preuve // N : om.

(6). LN : de même nature // AT : de même nature que celle des animaux

(7). LN : en elle // AT : en lui

(8). AT : mon corps // LN : un corps

(9). N : n'en apportent // A : n'en emporte // LT : n'en emportent

(10). ALT : sçait le [L : ce] // N : connoît le

(11). LN : un juste culte // AT : de justes cultes

(12). AT : de son corps // LN : du corps

(13). le seul // N *add.* (*note de bas de page*) : Voyez Ovide Métamorphos. Lib. I. Fab. 2. vers 51. et. Cicéron de Nat. Deor. Lib. 2. cap. 56.

(14). AT : le créateur // LN : ce créateur // M : son créateur

(15). A : des bons et // LN : om. // T : om. puisque la plupart — et de prospérités // M :

texte remanié

- (16). AL : cette autre vie // T : cette vie // N : cette vie future
- (17). ALT : On joint à ceci // N : On cite de plus
- (18). ALT : soins qui sont des // N : l'on y trouve des
- (19). LN : le grand Dieu // AT : le Dieu // [Cf. Fontenelle, Hist. Or., p. 13]
- (20). ALT : nous sont // N : sont encore
- (21). ALT : ce tems // N : nous
- (22). AL : en // N : dans // T : *om.*
- (23). AL : lesquels // N : qui // T : *om.*
- (24). AL : en // N : à // T : *om.*
- (25). AL : du Chaffay // N : de Chaffay
- (26). AL : du Chaffay // N : de Chaffay
- (27). AL : qui fut // N : *om.* // T : *om. passage*
- (28). ALT : en tous // N : dans tous
- (29). AT : en Alexandrie // LN : à Alexandrie //
- (30). ALT : un aveuglé-né // N *add. note de bas de page* : Vid, Tacit. Hist. Lib. 4. cap. 81.
- (31). ALT : flétri // N : pourri
- (32). ALT : ce qui est avancé // N : ce qu'on avance
- (33). [*conj.*] de l'adresse et de la malice // AT : de l'adresse et de l'avarice // LN : de l'avarice et de l'adresse
- (34). ALT : autres animaux // N : brutes
- (35). AL : d'entre eux // NT : *om.*
- (36). ALT : Et // N : *om.*
- (37). ALT : dans l'homme // N *transp. à la ligne 356, après* sont l'effet, quel est
- (38). LN : dans les organes // A : qui sont les organes // T : des organes [*fort.*]
- (39). LN : entre // A : contre // T : dans
- (40). LN : elle // AT : il
- (41). ALT : d'autant mieux // N : d'une manière plus convaincante
- (42). AN : d'autant de tems // T : de plus de tems // L : de tems
- (43). ALT : d'elle // N : de sa présence
- (44). AT : en lui // LN : en l'homme
- (45). ALT : produite // N : résultante

- (46). ALT : sur les rapports // N : des rapports // [Cf. *Tell.* 223 : « juger sur ces recherches »]
- (47). AL : ou autre // N : ou par une autre // T : ?
- (48). ALT : comme // N : *om.* // [Texte corrompu, ou lacunaire ?]
- (49). ALT : lumière, enfin, qui n'a // N : cette lumière, enfin, n'a
- (50). AL : la matière // N : le sujet // T : *om.* passage
- (51). ALT : qui sont // N : ou qui sont
- (52). ALT : qu'il y a de — et de la cire // N : comme on voit dans — et la cire
- (53). ALT : de différentes // N : pourvus de différentes
- (54). ALT : là-dessus // N : *om.*
- (55). ALT : espèce // N : couleur
- (56). ALT : fortifiant // N : modifiant
- (57). AL : de ce tems // N : anciens // T : *om.*
- (58). ALT : et s'explique // N : elle s'explique
- (59). LN : dans ce système // AT : *om.*
- (60). N [*conj.*] : ou les — employées // ALT : ou partie [L : parties] de cette portion qui aura servi à animer un corps humain pourra servir à animer celui d'une autre espèce : et pareillement celle [L : celles] dont les corps d'autres animaux auront été animés, et celle qui aura fait pousser un arbre, ou une plante pourra être employée
- (61). ALT : et il prétend // N : il prétend
- (62). ALT : aux particulières // N : *om.*
- (63). N [*conj.*] : les faisoient-ils // ALT : ils les faisoient
- (64). NT : s'abstiennent-ils // AL : s'abstiennent
- (65). ALT : à la générale // N : à l'âme générale
- (66). ALT : et est // N : et il est
- (67). ALT : ou // N : ou la
- (68). ALT : au général // N : à l'esprit général
- (69). ALT : celui de // N : *om.*
- (70). [*conj.*] marquetés // ALNT : marqués // [Cf. *Tell.* 252 : « les oiseaux les plus rares et les plus singulièrement marquetés »]
- (71). AT : celui de // LN : *om.*
- (72). ALT : en comparaison d'un cerf // N : qu'un cerf
- (73). ALT : et qu'il est // N : qu'il est
- (74). ALT : de son âme // N : de l'âme

- (75). ALT : lesquels // N : qui
- (76). ALT : à la certitude de leur // N : à leur
- (77). ALT : qui ne seroit pas // N : non
- (78). N : qu'ils auroient exercé // L : qui auroient exercé // AT : qui en auroient manqué
- (79). ALMT : les roues // N : de là les roues
- (80). A : que l'on voit // LN : qu'on le voit // T *lac.*
- (81). AL : en une // N : dans une // T *lac.*
- (82). LN : méchants // A : mauvais // T *lac.*
- (83). AL : pour les uns et pour les autres // N : om. // T *lac.*
- (84). AL : ces peintures du bien et du mal // N : ces fables et peintures // T *lac.*
- (85). AL : de crainte, d'espérance // N : de craintes, d'espérances // T *lac.*
- (86). AL : en approchent davantage // N : la voient approcher // T *lac.*
- (87). AL : ces hommes — rude loi // N : rigides observateurs d'une loi très rude // T *lac.*
- (88). AL : de leur — ou de leur // N : pour leur — ou leur // T *lac.*
- (89). ALM : ou par — ou par // N : soit par — soit par // T *lac.*
- (90). A*MN [*conj.*] : honneurs // AL : hommes // T *lac.*
- (91). AL : même de la vie // M : de la vie même // N : de la vie // T *lac.*
- (92). AL : qu'un bien // N : un bien // T *lac.*
- (93). AL : et // N : om. // T *lac.*
- (94). LN : récompenses // A : punitions // T *lac.*
- (95). AL : de leurs pareils // MN : om. // T *lac.*
- (96). ALT : est // N : soit
- (97). ALT : de // N : om.
- (98). AL : pour eux // T : pour elles // N : om.
- (99). ALT : reconnaissance de l'expiateur et de ses // N : foi dans l'expiateur et ses
- (100). ALT : et pour // N : et qu'un
- (101). ALT : pour l'accomplissement de la loi // N : om.
- (102). ALT : dans une autre — biens ineffables // N : dans l'autre vie et pour mériter des biens ineffables, doivent rassurer les méchants
- (103). ALT : avec tant de risque pour eux // N : om.
- (104). ALT : les doit au contraire // N : doivent au contraire les
- (105). ALT : un parti — leur épargner // N : un système si favorable pour eux et d'après lequel il en coûte si peu pour se rendre éternellement heureux et s'épargner

(106). AT : non concevable // LN : inconcevable

(107). philosophe // N *add.* (*note de bas de page*) : Senec. Epist. 102. sub init. Il y a dans le texte : « juvabat de aeternitate animarum quaerere, imo mehercule credere. Credebam enim facile opinionibus magnorum virorum, rem gratissimam promittentium magis quam probantium » Note de l'éditeur.

(108). ALT : et // N : *om.*

(109). ALT : Ils // N : Enfin ils

(110). ALT : en faveur de // N : qui favorise

(111). [Houtteville, *La Rel. chrét. prouvée par les faits*, 1722, p. 00 :] de Tmuis // N : de Muis // T : Tmuis // A : Tenuis // L : Muis

(112). AT : la vérité de // LN : *om.*

(113). chrétienne // LN *add.* (*note de bas de page*) : 70

(1). La traduction allemande des *Histoires tragiques*, due à Martin Zeiler (*Theatrum tragicum, wahrhaftige, traurig-kläglich, und wunderliche oder Geschichten, die, wegen allerhand Lastern, und andern selzamen Zufällen...*) qui a connu plusieurs éditions à partir de 1624, s'appuie sur l'édition parisienne de 1619 et comporte un chapitre intitulé : « Doctoris Jul. Cæs. Vannini, sonsten Luciolus genandt, erschrocklicher gottloser Lehr, abscheulichen, gottslästerlichen Reden, und von seinem unsinnigen Ende ».

(2). A. Baudoin, « Histoire critique de Jules-César Vanini dit Lucilio », *Revue des Pyrénées*, 1903, p. 377.

(3). F. Lachèvre, *Mélanges*, Paris, 1920 (Genève, Slatkine, 1968), p. 200-202.

(4). E. Namer, *Documents sur la vie de Jules-César Vanini de Taurisano*, Bari, Adriatica Ed., p. 141-143.

(1). Titre en haut de page : « Histoire de L'execrable Vanini, autrement nommé Lucio, bruslé tout vif à Tholoze par Arrest de la Cour de Parlement ».

(2). « que l'on voye ».

(3). « en ce siecle ».

(4). « , que nous voyons ».

(5). « et crié »

(6). « L'equitable Senat de Tholoze ».

(7). « mesme ville ».

(8). « contre un Athée, ce Quaresme dernier ».

(9). « Aux campagnes voisines de la ville de Naples, est un grand bourg nommé Pietrosanto, où une famille que l'on appelle des Vaninis fait sa demeure ».

(10). « , une peste execrable, degenerant de ses ancestres, est depuis peu sorty de ceste race, ».

- (11). « qui a veu mourir sur un infame Theatre l'Impieté mesme ».
- (12). « judiciaire ».
- (13). « Et pour ce sujet ».
- (14). « de ce monstre d'enfer ».
- (15). « des Chrestiens ».
- (16). « Neantmoins apres estre descendu des montagnes qui bordent les deux plus puissants royaumes de la Chrestienté, et logeant dans une petite ville proche de Tholouze, ».
- (17). « . Il fut d'autant plus induit, que son argent venant à luy manquer, et n'ayant environ que quelques douze escus sur luy, il fit dessein d'y prendre quelque honneste condition ».
- (18). « fut point ».
- (19). « Car si tost ».
- (20). « ayant ouvert l'oreille à ceste condition l'accepta ».
- (21). Rosset évoque ici son Histoire n° III, consacrée au prêtre Louis Gaufridy accusé de sorcellerie en 1611.
- (22). « croyancc ».
- (23). « Terlon ».
- (24). « poltron ».
- (25). « L'equitable Parlement de Tholoze, ayant ».
- (26). « Elle déclara Vanini, autrement dit Luciolo ».
- (27). « trainé dans une charete au lieu ordinaire des supplices, et »
- (28). « ayant premierement demandé pardon à Dieu, au Roy, et à la Iustice, avec une torche au poing ».
- (29). « Et pour le Roy, et la Iustice, qu'il ne croyoit point les avoir offensez, mais plustost qu'ils luy estoient obligez, en ce qu'il les avoit tousiours honorez le mieux qu'il avoit peu. En tenant ce discours, ».
- (30). « coquin ».
- (31). « Finalement ce martyr du Diable eut la langue coupée, et puis ».
- (32). « et inoüis ».
- (33). « reduite en petit sommaire, attendant que quelque plume delicate, la describe plus amplement ».
- (34). « horribles ».
- (35). « , que celuy ».
- (36). « prions sa misericorde, qu'il luy plaise ».

(1). À deux reprises, il invoque également l'argument d'autorité : Jean-Claude Margolin aurait été convaincu par sa démonstration (p. 33, n. 79 et p. 42 avec la n. 107).

(2). Il nous l'apprend au cours d'une leçon de méthode : « quand on a la chance de posséder une de ces "anciennes" éditions du Meyer ou du Brockhaus, et d'y trouver la date de 1597, il faut s'incliner par seul scrupule philologique » (*Hat man aber das Glück, eine dieser "alten" Ausgaben des Meyer oder des Brockhaus zu besitzen und dort auf das Jahr 1597 zu stoßen, legt es einem die philologische Sorgfalt allein schon nahe, dem nachzugeben*, p. 19).

(1). On admet qu'une étude sur "curiosité et clandestinité" reste à entreprendre. Mais il est clair déjà que la forme manuscrite fait au XVIIIe siècle (et même avant) l'objet d'un intérêt spécial chez les collectionneurs, et que cet attrait a créé un marché de "manuscrits philosophiques clandestins", en même temps qu'il a dû enrayer, dans certains cas, leur passage à l'imprimé (manuscrit = rareté = plus haute valeur marchande). Pour le reste, voir F. Moureau, « La plume et le plomb : la communication manuscrite au XVIIIe siècle », dans J. Schlobach (éd.), *Correspondances littéraires inédites*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, p. 21-30 (reproduit dans *idem, De bonne main. La communication manuscrite au XVIIIe siècle*, Paris, Universitas, 1993, p. 5-16). F. Moureau met l'accent sur ce fait que « le manuscrit a sa place dans un système où son prix de revient est compétitif par rapport à un imprimé surcoté ».

(2). M. Benítez et M. Sankey, entre autres, ont souvent insisté sur ce point. Voir aussi ce que R. Mandrou écrivait à propos de « La transmission de l'hérésie à l'époque moderne » dans *Hérésies et sociétés dans l'Europe pré-industrielle, 11e-18e siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1968, p. 281 sq.

(3). C'est ce qu'Ann Thomson suggérait déjà en 1980 lors de la Table ronde sur la littérature clandestine : « Qu'est-ce qu'un manuscrit clandestins ? », dans O. Bloch (éd.), *Le Matérialisme du XVIIIe siècle et la littérature clandestine*, Paris, Vrin, 1982, p. 13-16.

(4). Ceci au nom d'une *sceptique chrétienne* douteusement interprétée. Si l'expression se justifie pour Le Vayer c'est bien dans le sens que lui reconnaît J. Beaudé : loin que le christianisme et l'existence de Dieu échappent pour Le Vayer à l'époché, et que le scepticisme conduise à la foi, la "sceptique chrétienne" traduit une pure adhésion de la volonté à la tradition (« Le dialogue d'Orasius Tubero sur le sujet de la divinité », *Recherches sur le XVIIe siècle*, 1, Paris, éd. du C.N.R.S., 1976, p. 50-62, spéc. p. 60-61).

(5). « Ces dialogues façonnés à l'antique », écrit La Mothe le Vayer dans sa *Lettre de l'Authentique* mise en tête des *Quatre Dialogues*, sont « plus propres à demeurer dans l'obscurité d'un cabinet amy, qu'à souffrir l'éclat et le plein jour d'une publique lumière » (*Dialogues faits à l'imitation des Anciens*, rééd. Corpus des OEuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1988, p. 12). Dans ses *Peintures morales* (Avignon, Berthier, 1640, I, p. 339-340), Pierre Le Moyne évoquera ces « Dialogues Sceptiques, qui n'osoient se nommer, ny aller de iour ; qui ne se monstroient que dans l'obscurité, et en lieu de confidence ; qui apprenoient à douter des choses les plus infaillibles [...] ». Le *Lantiniana*, que nous citons plus bas (n. 14), confirme que Le Vayer « avoit fait imprimer cinq [dialogues] dont il n'avoit tiré des exemplaires que pour ses amis ». Descartes, dans les témoignages que nous reproduisons, est plus précis, puisqu'il avance successivement les chiffres de 35 et 30 exemplaires, mais sans qu'on sache vraiment s'il parle des *Quatre dialogues*, des *Cinq dialogues*, ou d'autre chose... Quoiqu'il en soit, la disparition presque complète des deux premières éditions des *Dialogues* (1630/1631 et c. 1633) atteste une diffusion extrêmement restreinte.

(6). « Sur les débuts clandestins de La Mothe le Vayer : la publication des *Dialogues d'Orasius Tubero* », dans *La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin. Études de*

bibliographie et de critique suivies de textes inédits de Guy Patin, Paris, Boivin, 1943, p. 5-17. Voir en outre « Descartes et Gassendi », dans [R. Bayer éd.], *Travaux du IXe Congrès international de philosophie. Congrès Descartes, II : Études cartésiennes*, IIe partie, Paris, Hermann et Cie, 1937, p. 115-122, ici p. 120-121 ; *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVIIe siècle*, Paris, Boivin, 1943, rééd. Genève-Paris, Slatkine, 1983, p. 205 et 607 [p. 205 n. 3] ; enfin l'édition de la *Correspondance du P. Marin Mersenne, religieux minime*, commencée par M. Paul Tannery, publiée et annotée par Cornelis de Waard [avec la collab. de R. Pintard], III, 1631-1633, Paris, Beauchesne, 1945, rééd. Éd. du C.N.R.S., 1969, p. 28-29. Voir en outre l'article déjà cité de J. Beaudé : « Le dialogue d'Orasius Tubero sur le sujet de la divinité »

(7). A. Baillet, *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, Paris, t. I, 1691, p. 153 et 170-171.

(8). Sur cette doctrine, voir G. Rodis-Lewis, *L'Œuvre de Descartes*, Paris, Vrin, 1971, chap. III, 5, p. 125-133, avec les références bibliographiques données en notes, p. 486-491.

(9). Dans les citations qui suivent, nous suivons, sauf corrections justifiées, l'édition Adam-Tannery (= A.T.) en modernisant l'orthographe.

(10). Cette dernière proposition est ommise dans A.T. Nous corrigeons d'après l'édition Alquié (Garnier).

(11). Une note sur le manuscrit de l'Institut la date du 10 mai ; Adam et Tannery avancent cette date au lundi 6 mai (jour du courrier), date acceptée par les éditeurs de la *Correspondance de Mersenne*.

(12). Et encore, curieusement, F. Alquié, dans son édition de 1963 (Paris, Garnier).

(13). En 1630, précisément, Mersenne avait chargé La Mothe le Vayer de la révision et de l'édition de la réfutation de Fludd par Gassendi : voir sa lettre du 26 avril 1630 à Nicolas de Baugy dans *Correspondance du P. Marin Mersenne*, II (1628-1630), Paris, Beauchesne, 1936, p. 446, l. 222 sq., et Lenoble, *Mersenne ou la naissance du mécanisme*, Paris, Vrin, 1971, p. XVIII et 28 ; p. 193-195 et *passim* sur leur amitié. Naturellement, si Le Vayer est la source d'informations de Mersenne, ce qui n'est pas certain (ils avaient aussi beaucoup de relations communes, à commencer par Gassendi), rien ne nous dit qu'il se présenta à lui comme l'auteur des *Dialogues*.

(14). R. Pintard, *La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 8 ; H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, I, p. 179.

(15). Voir *Le Libertinage érudit...*, *op. cit.*, p. 607 (ad p. 205 n. 3).

(16). François Luillier adresse les « *Quatre Discours* » à Peiresc le 23 mars 1630 ; peu de temps après, le 14 avril [1630], Jacques Camus de Pontcarré remerciera Pierre Dupuy de l'envoi des mêmes quatre « dialogues » (cf. Pintard, *La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 9, avec les réf. *ad loc.*).

(17). Cette première édition est attestée par une déduction raisonnable de R. Pintard, dont nous allons parler, et par ce témoignage du *Lantiniiana* : « Monsieur de La Mothe le Vayer, dont on voit des dialogues imprimez sous le nom d'Horatius Tubero, et dans un petit livre intitulé *Exhameron*, en avoit fait imprimer cinq dont il n'avoit tirer des exemplaires que pour ses amis, et in-4°, dont l'un estoit *de la divinité*, et un autre *du mariage* [...] Monsieur de Fremont avoit un exemplaire de ces dialogues qu'il me communiqua » (B.N., ms. fr. 23253, fol. 78r ; R. Pintard, *ibid.*, p. 10). Ce témoignage ne peut concerner l'édition connue des environs de 1633 (à peine moins rare que la précédente), où les neuf dialogues sont indissociables (*Quatre dialogues* et *Cinq autres dialogues du même auteur*, imprimés ensemble avec une liste d'*Errata* commune).

(18). Voir R. Pintard, *La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 13. On tenait auparavant cette édition plus complète pour l'originale ; R. Pintard prouve qu'en fait, Le Vayer n'a pas élagué et adouci son texte, mais l'a augmenté et radicalisé. Pour ce qui est de la date, il remarque que l'ouvrage cité le plus récemment paru est *La Briève description du voyage de la Nouvelle France*, dont le privilège est daté du 15 novembre 1632. Une parution en 1633 est donc plausible ; mais on peut se demander si l'écart de deux ans entre les éditions de "1604" et "1606" n'est pas significatif.

(19). « A Mons, chez Paul de la Fleche, M.D.C.LXXI ». Quoique portant le titre *Cinq dialogues...*, il s'agit d'une édition mixte comportant les *Quatre dialogues*, auxquels est ajouté seulement le traité sur la divinité. Deux éditions de 1673 (l'une à la même adresse, la seconde à Liège, « chez Grégoire Rousselin »), seront tirées de la précédente.

(20). R. Pintard, *La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 14.

(21). R. Pintard, *ibid.*

(22). Voir Lenoble, *Mersenne...*, *op. cit.*, p. 36-38.

(23). Le sujet de la phrase finale de la lettre où Descartes accuse réception du livre (Paris B.N., n.a.fr. 5160 fol. 46-47) est repris dans une autre d'octobre ou novembre 1631. Les arguments en faveur de janvier (cf. *Corr. Mersenne*, III, *op. cit.*, p. 20-21 : 1. Descartes a enfin reçu l'ouvrage du P. Gibieuf, qu'il réclamait dès juin 1630 ; 2. Il y est question du « méchant livre »), peuvent paraître assez faibles, vue la durée du voyage de Mersenne. Mais quand parurent exactement les *Cinq dialogues* ? Les emprunts à la *Relation de Cochinchine* du P. Christofle Borri assoient de manière assez fiable la date de 1631 (à moins que Le Vayer disposât plus tôt de cette relation). Les « temps de peste » évoqués dans *De l'opiniastreté* autorisent sans doute une plus grande précision : allusion probable, en effet, mais non certaine, à l'épidémie de 1631 dont Le Vayer fut apparemment atteint (Gassendi, dans une lettre à Gaultier du 9 juillet 1631, relate une grave maladie dont Le Vayer vient de se rétablir). R. Pintard allègue une lettre de Balzac à Le Vayer du 6 septembre 1631, où le premier semble ignorer qu'*Orasius Tubero* a livré de nouveaux dialogues (*La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 24). Mais était-il vraiment sensé le savoir, et son témoignage sur Orasius Tubero exclut-il vraiment les *Cinq dialogues* ? En fait, La Mothe le Vayer a fort bien pu les publier dans le courant de l'été. Cependant il n'y a pas de difficulté majeure à supposer que les délais de publication des « trente » exemplaires furent très rapides et que Descartes reçut en octobre un ouvrage paru le mois précédent.

(24). Pour mémoire : *De la philosophie sceptique ; Le Banquet sceptique ; De la vie privée ; Des rares et éminentes qualitez des asnes de ce temps*. Les deux derniers, ainsi que R. Pintard le reconnaît lui-même, sont des « dissertations lentes et assez vaines, lourdes facéties d'humaniste, c'est bien par là que Le Vayer a dû commencer » (*La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 16). Pour autant, ce critique ne s'étonnait pas de la sélection : « Il est clair que les éditeurs de 1671 et de 1673, ne voulant donner qu'un choix des dialogues les plus intéressants, joignirent aux quatre premiers le plus suggestif du second volume, dont ils ont d'ailleurs altéré le titre... » (*ibid.*, p. 8).

(25). J. Beaudé notait que les deux titres du dialogue sont pertinents (art. cit., p. 54-55). Le *Lantiniana* cité plus haut confirme cependant que le texte paru dans la première édition perdue des *Cinq dialogues* s'intitulait *de la divinité*.

(26). E. Tisserand (éd.), *La Mothe le Vayer, Deux dialogues, sur la divinité et l'opiniastreté*, Paris, Bossard, 1922, Introd., p. 20). Un manuscrit des *Quatre dialogues* est conservé au Musée Condé à Chantilly, dont R. Pintard n'a pas su déterminer s'il était antérieur ou non à l'édition (*La Mothe le Vayer - Gassendi - Guy Patin, op. cit.*, p. 15-16).

(27). Il parle de « blasphème » dans sa lettre du 6 mai : « Si les hommes entendaient bien le sens de leur parole, ils ne pourraient jamais dire sans blasphème que la vérité de quelque chose précède la connaissance que Dieu en a, car en Dieu, ce n'est qu'un de vouloir et de connaître ». Descartes ne visait sans doute pas la tradition thomiste, teintée de néoplatonisme, qui considérait les vérités éternelles comme parties et objets de contemplation de l'entendement divin (Dieu ne pouvant vouloir qu'elles ne soient telles de toute éternité). Cependant, sa réticence à publier sa doctrine tenait vraisemblablement à la crainte de heurter cette tradition, et en particulier à la crainte d'ébranler la preuve augustinienne de l'existence de Dieu par la présence en nous de vérités immuables et universelles.

(28). On parle beaucoup de son impression dans la première décennie du XVII^e siècle. Notons que celui (mi-XVII^e s.) qui nous est connu, met en concurrence vérités mathématiques et religieuses : *Non obstat quod ut cognoscatur, bis duo esse quatuor, omnes mathematicos congregare. Res enim non est eadem, quia nemo est visus, qui dubitaverit an bis duo quatuor sint, cum e contrario religiones nec in fine nec in principiis nec in mediis concordent* (éd. Brunet, 1861, p. 32).

(1). *op. cit.*, p. 2074 ; la bibliothèque de Jahn était l'une des rares contenant l'édition rarissime de ce texte (La vie et l'esprit de Mr. Benoit de Spinoza. 1719). Voir le commentaire extensif sur ce texte, *op. cit.*, p. 2074-93.

(2). *op. cit.*, p.1956 f. ; autre copie du même texte p. 1958. Jahn possédait aussi une traduction allemande du *De imposturis religionum : Ein kurzer Entwurf von denen Betrügereien in allen Religionen [...] nebst Nachrichten von dem Buch de tribus Impostoribus*, 111 feuilles, p. 1957f. Cette traduction est apparemment différente de la version allemande découverte par Miguel Benitez : *Extract aus einer von Euander übersetzten und mit Anmerkungen herausgegebenen Handschrift unter dem Titel Von den Betrügereyen der Religionen. Berlin 1761* (Wroclaw, Bibl. Univ., MIL IV. 204).

(3). *Mutiani de Bath, Equitis Scoti, de vera[e] Religionis inventione et forma libri VI.* 324 p., in8 , *op. cit.*, p.1819 sq.

(4). *Cymbalum Mundi seu Symbolum Sapientiae. Eleutheropoli 1678.* 302 p. in8, *op. cit.*, p.1807 sq. Cf. aussi p.1808f. sur la traduction du *Symbolum : Der Wahlspruch der Weisheit, d. i. die gründliche Lehre von der Religion, von Gott und von der insgemein so genannten heil. Schrift, so wol dem gemeinen, als dem Judischen, Christlichen und Türkischen Aberglauben entgegen gesetzt [...]* Nach der andern Auflage. Freystadt 1748. 8 . 995 p. (!).

(5). *op. cit.*, p.1973f. Cf. aussi les traductions des deux textes, p.1975 : *Theodor Ludwig Laws Philosophische Gedancken von Gott, der Welt und dem Menschen.* 101 feuilles in8, et p. 1976 sq. : *Theodor Ludwig Laws Theologische Gedancken, Sätze und Zweiffel.* 8°, 123 feuilles in8°.

(1). Je les désignerai ici par **A** et **B** : **A** pour le manuscrit des Archives Nationales, **B** pour le manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

(2). La page de titre (f° 299) porte en haut à gauche la mention suivante, de la main du scribeur : *Autor huius exercitationis / est de la Peyrere*

(3). Voir à ce sujet notre note parue dans *La Lettre clandestine* n° 3.

(4). *Qu'est-ce que cette irruption du péché dans le monde, sinon l'imputation du péché, qui depuis Adam a enveloppé le monde dans la condamnation à la mort, par suite du péché d'Adam?*

(5). *Traité Confirmatif des preadamites. Dissertation philosophique sur les préadamites* (Archives Nationales, L 10 n° 1). Il s'agit d'un manuscrit très certainement autographe de Lapeyrère, non daté, rédigé en français, qui est un commentaire sur les versets 12, 13, et 14 du chapitre V de l'Épître aux Romains, très proche de l'*Exercitatio*, c'est-à-dire la première partie de l'ouvrage de Lapeyrère publié en 1655.

(6). *Traité confirmatif*, f° 6 verso.

(7). Peut-être tirée de Virgile, que Lapeyrère cite souvent ?

(8). De mars 1644 à septembre 1646, Lapeyrère accompagne au Danemark et en Suède l'ambassadeur La Thuillerie chargé par Mazarin de négocier la paix entre la Suède et le Danemark.

(9). Ce que le copiste de **A** précise d'ailleurs explicitement : *Ego Jacobus Le Breton transcripsi hoc opus an. 1644, ex manuscripto quodam mihi communicato.*

(10). Fils du marquis d'Argenson et fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

(11). Ce qui est d'ailleurs surprenant, puisque le manuscrit comporte 10 feuillets recto-verso, et la dernière page devrait porter le numéro 20.

(12). 12. Au f° 144 de ce même recueil, portant la cote : *portef. LIX n° 36*, se trouve une copie, en latin, de la rétractation de Lapeyrère prononcée à Rome en 1657 : *Isaaci peyrerii retractatio 1657.*

Ces deux pièces figurent, aux mêmes cotes (*portef. LIX n° 36* et *51*), dans l'inventaire de l'Arsenal. Or, curieusement, celui-ci précise dans la marge, pour chacune de ces pièces : *manque*. Il ne fait pourtant aucun doute qu'il s'agit des pièces qui se trouvent dans le recueil *Moreau 845* à la Bibliothèque Nationale.

(13). Saumaise est mort le 3 septembre 1653.

(14). « [...] je fis voir le dessein de mes Préadamites à Monsieur Saumaise, durant que ce n'était encore que *rudis indigestaque moles* » (Lettre à Philibert de La Mare du 9 septembre 1661, *Oddos, op.cit.*, p.287).

Dans sa *Vie de Saumaise*, restée manuscrite, Philibert de La Mare écrit ceci :

« *Exercitationis illius super D. Pauli epistolam ad Romanos, ex qua primos homines ante Adamum fuisse conditos elicere conatur, Salmasio copiam fecerat Peyrerius* » (Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, 1812, t. III, p. 307-308).

(15). Saumaise se trouvait alors en France, avant de retourner à Leyde à la fin de l'année 1643.

(16). HAAG, article « Saumaise ». debut

(1). Ces éditions sont étudiées en détail par A. Fairbairn et B.E. Schwarzbach, " *The Examen de la religion: A bibliographical note* ", *Studies on Voltaire*, vol. 249, 1987, p. 91-145.

(2). Voir A. Thomson et F. Weil, " *Manuscrits et éditions de l'Examen de la religion* ", dans O. Bloch (éd.), *Le Matérialisme du XVIIIe siècle et la littérature clandestine*, Paris, Vrin, 1982, p. 177-185.

(3). M.Couperus, *Un Périodique français en Hollande*, " *Le Glaneur historique* ", 1731-33, La Haye et Paris, Mouton, 1971, p. 66-7.

(4). Pour la vie d'Edelmann, voir Walter Grossmann, *Johann Christian Edelmann. From Orthodoxy to Enlightenment*, La Haye et Paris, Mouton, 1976.

(5). Reproduit dans J. Chr. Edelmann, *Sämtliche Schriften in Einzelausgaben*, éd. Walter Grossmann, Bd. X, Stuttgart, 1974.

(6). Gianluca Mori, " *Per l'attribuzione a Du Marsais dell'"Examen de la religion* ", *Atti e*

Memorie dell'Accademia Toscana di Scienze e Lettere La Colombaria, LVIII, Florence, 1993, p. 285.

(7). Voir l'article déjà cité de Fairbairn et Schwarzbach, p. 105-6.

(8). Il y a bien à la Bibliothèque Méjanès un manuscrit de *L'idée d'un philosophe* de Samuel Werenfels, dont A. Fairbairn a montré les liens avec *Le philosophe* (" *L'idée d'un philosophe*, le texte et son auteur " dans A. McKenna et A. Mothu, éd., *La Philosophie clandestine à l'Age classique*, Actes du colloque de Saint-Etienne 1993, Paris, Universitas / Oxford, The Voltaire Foundation, à paraître), mais rien ne permet de penser qu'il s'agirait de ce texte.

(1). Sur une 1ère page, le même copiste ébauchait une liste des *Noms des Gazettes publiques sur lesquelles les faiseurs de Nouvelles a la Main composaient en partie leurs Gazettes, leurs feuilles de nouvelles et leurs libelles a la main qu'ils debitoient dans le public. Depuis l'année 1660 jusqu'à 1675*. Seul septembre 1663 était étudié : " La Gazette d'Angleterre // La Gazette d'Hollande // La Gazette de Bruxelles // La Gazette de Lorette-La Gazette Burlesque (ces deux je crois, étoient la même) // La Gazette de Flandres // Ils tiroient encore d'une source qu'on appelloit *La Gazette du Palais*. C'étoit des feuilles manuscrites journalieres des nouvelles qui se debitoient au Palais qui étoit alors le rendés vous de tous les Nouvelistes et Babillards de Paris ". Le copiste ajoute : " pour continuer ce travail, il faut reprendre à l'année 1667 ".

(2). *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*, La Haye, M. Nijhoff, 1972, d'après le ms. de la B.N., fr. 21743.

(3). Qui voudra approfondir les recherches sur tel ou tel ouvrage pourra se reporter aux archives de la Bastille et au manuscrit N.a.fr. 1891 de la Bibliothèque Nationale de France (Microfilm 1948) : " Personnes qui ont été détenues à la Bastille depuis l'année 1660 jusques et compris l'année 1754 " (principalement pour composition, impression ou distribution de livres défendus et de libelles) . Beaucoup de choses sont à glaner dans ce document, l'auteur devant disposer d'informations désormais perdues. Voir aussi F. Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet à Paris. Étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Paris, Impr. Nationale, 1903. Pour un éclairage sur le contexte politique : H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, IIIe partie, 2e section : " La réaction royale (1661-1702), spéc. p. 662-666.

(4). *Les Entretiens des voyageurs de la mer*, " Cologne, Pierre Marteau ", 1683, rééd. La Haye, Isaac van der Kloot, 1740, Epître dédicatoire " A Messieurs les commis de Sa Majesté pour la visite des livres défendus ", p. 5 et 12. Voir aussi p. 12-14 : " vous souffrez plus volontiers les Athées que les Hérétiques [...]. Il ne faut pas que vos Partisans alleguent pour vous excuser, que vous faites des poursuites contre tous les Livres qui offensent la Divinité & les bonnes Moeurs. Il est vrai que si par hazard il vous en tombe quelqu'un entre les mains, vous le supprimez ; mais on ne voit pas que vous vous mettiez fort en peine de rechercher ceux qui peuvent vendre ou acheter ces sortes de Livres. On ne voit personne à Paris qui s'embarrasse pour avoir chez soi le *Livre de Spinoza*, la *Critique du Pere Simon*, ou quelque autre Ouvrage encore plus abominable. Mais d'avoir la *Politique du Clergé*, les *Derniers Efforts de l'Innocence affligée*, ou les *Lettres sinceres d'un gentilhomme François*, voilà le plus grand de tous les crimes, & malheur à celui qui se trouvera saisi de quelqu'un de ces Livres [...]" .

(5). Sur *L'Escole des filles*, voir F. Lachèvre, *Les OEuvres libertines de Claude le Petit, parisien brûlé le 1er septembre 1662*, s.l., 1918, p. XVIII-XX et 191, mais surtout : " *L'Escole des filles* " dans *Mélanges*, Paris, Champion, 1920, p. 82-126, et " Scarron et le procès de *L'Escole des filles* (12 juin-7 août 1655) ", dans *Un point obscur de la vie de Scarron. Scarron et sa gazette burlesque (14 janvier-22 juin 1655)*, Paris, L. Giraud-Badin, 1929, p. 11-25. Dans ce dernier ouvrage, Lachèvre adopte une suggestion de Pierre Louys selon laquelle Scarron et sa femme (ainsi que la veuve Faret) furent à

l'origine du roman. Michel Millot l'aîné, considéré auparavant comme l'auteur, n'aurait été en fait qu'un exécutant. Claude Le Petit, qui sera brûlé en Grève en 1662 pour *Le Bordel des Muses* et d'autres écrits de la même veine, est quant à lui l'auteur du madrigal adressé à " M. Militot " placé dans les feuillets préliminaires de *L'Escole des filles* (*Autheur foutu d'un foutu livre...*). Le frontispice avait été gravé par François Chauveau. Le manuscrit original avait été saisi le 12 juin 1655 au domicile de Jean L'Ange, gentilhomme du roi.

(6). J. Gay, dans sa *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage...* (4e éd. revue par J. Lemmonyer, t. II, 1899, p. 61), donne pour titre complet : *L'Escole des filles ou la philosophie des dames, leur indiquant le secret pour se faire aimer des hommes, quand même elles ne seraient pas belles, et le plus sûr moyen d'avoir du plaisir tout le temps de leur vie, en deux dialogues par A.D.P.* On ignore sur quoi Gay se fonde. Sur cette première édition, son interdiction, l'auteur et les différentes éditions de *L'Escole des filles*, on se reportera aux *Mélanges* de F. Lachèvre (*op. cit.*, avec la Biblio. p. 124-126).

(7). D'après Félix Sébastien Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux. Variétés d'histoire et d'art*, Paris, Plon, 1862, II, p. 544-545.

(8). Les listes publiées par A. Sauvy révèlent que des exemplaires de l'ouvrage furent saisis en mars 1686 sur le " sieur Bridon dit la Colongne " (2 exemplaires in-12, cf. Sauvy n° 299) et en septembre 1700 sur " Mr. Delafougere, un paquet en tapisserie, venu de Rouen par un fourgon de la messagerie " (94 exemplaires en feuille d'une édition " A Fribourg, chez Roger Bontemps ", cf. Sauvy n° 844). Colbert parvint à faire interdire l'ouvrage " avec et sans figures " et plusieurs autres dans les Provinces Unies, en mars 1669 (cf. H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société...*, *op. cit.*, p. 666, n. 23 ; A. Sauvy, p. 430 et *passim* ; cf. Ravaisson VII, 204-209). On trouva aussi un exemplaire de *L'Escole des filles* dans la chambre des filles de la Dauphine en novembre 1687 (Lachèvre, *Mélanges*, *op. cit.*, p. 87, n. 1). Notons qu'outre les éditions mentionnées, *L'Escole des filles* fit l'objet de plusieurs autres impressions en 1671, 1672 et 1686.

(9). " du tems " a été raturé dans la liste, peut-être par le copiste de 1718, qui connaissait l'ouvrage sous un autre titre.

(10). Donc trois ans avant que Colbert soit ministre : mais celui-ci n'était pas un néophyte en matière de librairie (voir H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société*, *op. cit.*, p. 667). Nous n'avons pas cherché à retrouver l'original de cette lettre, mais la date de 1659 n'est pas douteuse : l'auteur (le gouverneur de la Bastille ? le lieutenant de police ?), se plaignant que sur les " 60 prisonniers qu'il y a, la plus grande partie vit en diables dans les jurements et les blasphèmes sans religion ", évoque trois personnages qui se trouvaient effectivement à la Bastille en 1659 : l'abbé Dorat, conseiller au Parlement et agent du cardinal de Retz, et deux officiers du prince de Condé, Vassade et Barin. Il est dit entre autres choses que " l'abbé de Dorat, lorsqu'il perd au jeu, jure et blasphème contre Dieu, N.-S. J.-C., la sainte Vierge et les saints et les saintes, et en dit toutes les impuretés et ordures que l'on peut dire contre les femmes les plus perdues et débauchées, et que toute la cour du paradis n'est qu'un lieu infâme ". Quant à Barin, il " vit en athée, ne va point à la messe, ne parle avec les autres que d'impiétés ; il a fait trois ou quatre fois la procession avec un balai au lieu de croix, un sceau d'eau au lieu d'eau bénite, et a chanté *De Profundis* et autres prières sur un qui faisait le mort en se moquant de la religion et des cérémonies ".

(11). *Archives de la Bastille*, t. I, Paris, A. Durand, 1886, p. 8.

(12). Voir sur l'histoire de ce texte l'article d'A. McKenna : " *La Censure du symbole des apôtres* par M***, Encyclopédiste : la source catholique d'un manuscrit clandestin ", dans G. Barber et C.P. Courtney (éd.), *Enlightenment essays in memory of Robert Shackleton*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988, p. 163-173 (avec éd. du ms. de la

Bibliothèque Mazarine, p. 168-173).

(13). Cf. les registres d'entrée et de sortie de la Bastille et le ms. cité de la B.N.F., N.a.fr. 1891, fol. 127v (précision : " L'interrogatoire est en déficit "). Vautier est déjà mentionné par A. McKenna (art. cit., n. 14).

(1) " Profil littéraire de l'auteur des *Examens de la Bible* ", à paraître dans A. McKenna et A. Mothu (éd.), *La philosophie clandestine à l'âge classique*, Oxford et Paris, 1996.

(2) R. Vaillot, *Avec Mme du Châtelet*, Oxford, 1988, p. 33.

(3). I.O. Wade, *The Clandestine Organization and diffusion of philosophic ideas in France from 1700 to 1750*, Princeton, 1938, p. 183-185 ; R. Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, 1956, p. 159-184 ; M.-H. Cotoni, *L'Exégèse du Nouveau Testament dans la philosophie française du XVIIIe siècle*, Oxford, S.V.E.C. vol. 220, 1984, p. 114 sq.

(4). " Les études bibliques à Cirey : l'attribution à Mme du Châtelet des *Examens de la Bible* et leur typologie ", à paraître dans *Cirey dans l'histoire intellectuelle : la réception de Newton en France*.

(5). Voir Schwarzbach, " Sur l'attribution de deux textes "clandestins" à Jean Lévesque de Burigny ", *R.H.L.F.*, 85, 1985 / 1, p. 54-59. Voir aussi E. Carayol, *Thémiseul de Saint-Hyacinthe, 1684-1746*, Oxford, 1984 (S.V.E.C. vol. 221), p. 142-143.

(6). Voir à ce sujet J.S. Spink, *La Libre pensée française de Gassendi à Voltaire*, trad. P. Meir, Paris, 1966, p. 344. Ce ms. ne comporte pas de page de titre, nous l'avons désigné par l'en-tête de sa première page. Spink prend le titre dans la table qui figure à la fin, " Préface ou Examen critique du livre de l'abbé Houtteville ; aiant pour titre *La Religion chrétienne prouvée par les faits* de Mr de ... ". Voir G. Mori, " Un frammento del *Traité des trois imposteurs* di Étienne Guillaume ", *Rivista di storia della filosofia*, 1993, n° 2, p. 359-376, et " Du Marsais philosophe clandestin : textes et attributions " (à paraître dans les Actes du colloque de Saint-Étienne, *op. cit.*), où il soutient qu'" un fragment [du traité du curé Guillaume sur les trois imposteurs] nous est parvenu sous le titre de *Préface du traité sur la religion de M**** ". Mori a trouvé que l'auteur y parle (p. 32) de " feu [Étienne] Baluze ", mort en 1718 ; si donc le titre qui paraît dans la table des matières est juste, le traité fut publié après 1722 et sans doute peu de temps après.

(7). Voir Schwarzbach et A.W. Fairbairn, " The *Examen de la religion*. A bibliographical note ", *S.V.E.C.* vol. 249 (1987), p. 98-99, 103.

(8). Wade, *Voltaire and Madame du Châtelet*, Princeton, 1941, p. 46-47 et 136-138, qui laissent entendre que Voltaire lisait à Cirey l'*Extrait du Testament* de Jean Meslier, *La Religion chrétienne analysée* et les *Notes et Preuves*, et que Mme du Châtelet les écrivit peut-être elle-même, ou Voltaire pour le second titre cité. Voir aussi Wade, *The Intellectual development of Voltaire*, Princeton, 1938, p. 520-525.

(9). Voir Mori, " Du Marsais philosophe clandestin... ", art. cit., note 48, et *La Religion chrétienne analysée par C.F.C.D.T.* (Paris, Compagnie des libraires associés, 1767), p. 12. Nous citons autant que possible les éditions les plus accessibles.

(10). Voir R. Pomeau, *La Religion de Voltaire*, *op. cit.*, p. 164-70, et notre article : " Une légende en quête d'un manuscrit : le *Commentaire sur la Bible* de Mme du Châtelet ", dans F. Moureau (éd.), *De bonne main*, Paris, 1993, p. 97-116, spéc. p. 108-109.

(11). Nous citons la pagination du ms. appartenant à un collectionneur de la région parisienne qui sera retenue dans l'édition à paraître dans la série " Libre pensée et littérature clandestine ".

- (12). La *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, par exemple, fait une critique religieuse très subtile en ne critiquant la Bible que très brièvement et superficiellement (cf. l'éd. S. Landucci, Accademia Toscana di scienze e lettere, " Studi ", LXXVIII, Florence, 1986, p. 307-317).
- (13). Richard Simon, 1638-1712. *Étude bio-bibliographique avec des textes inédits*, Paris, 1974, p. 170 : " Mais ce qu'il sait ne peut cohabiter avec le système qu'on prétend lui imposer ".
- (14). *L'Exégèse du Nouveau Testament*, *op. cit.*, p. 332.
- (15). *Histoire critique du vieux testament* (1678, Amsterdam, 1685), " Préface de l'auteur ", p. [13] : " Origène et Saint Jérôme [...] ont tâché seulement de la rétablir [la Septante] selon les règles ordinaires de la critique. J'ai suivi l'exemple de ces deux grands hommes, comme il n'a encore rien paru en François sur ce sujet, on ne doit pas trouver étrange que je me sois quelquefois servi de certaines expressions qui ne sont pas tout-à-fait du bel usage. Chaque art a ses termes particuliers, qui lui sont en manière consacrés. C'est en ce sens qu'on trouvera souvent dans cet ouvrage et mot de *critique* et quelques autres semblables ; dont j'ai été obligé de me servir, afin de m'exprimer dans les termes de l'Art dont je traitois [...] ".
- (16). Voir Schwarzbach, " Coincé entre Pluche et Lucrèce : Voltaire et la théologie naturelle ", *Transactions of the fifth intal Congress on the Enligh-tenment*, S.V.E.C. 192, Oxford, 1980, p. 172-184.
- (17). A.-C.-F. Houtteville, *La Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits*, Paris, 1722.
- (18). *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, 1707-1716, 22 vol.
- (19). Voir Schwarzbach, " How to read in the eighteenth century [...] The Bible and other books ", S.V.E.C. vol. 308, Oxford, 1993, p. 323-348. Évidemment, il y avait des apologistes comme Ignace de Laubruessel (*Traité de l'abus de critique en matière de religion*, Paris, 1710), qui justifiaient la méthode critique partout sauf dans les matières religieuses.
- (20). Schwarzbach, " "There is much to be learnt from a cynical devil..." ". Critique biblique et religion des philosophes et clandestins au XVIIIe siècle ", à paraître dans la *Revue de la Société Ernest Renan*.
- (21). E. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 7e éd., Paris, 1887, I, p. XX, et " Les Historiens critiques de Jésus ", *Études d'histoire religieuse*, 8e éd., Paris, 1895, p. 133-215, où il apparaît clairement que les études intéressantes se faisaient non en France, mais en Allemagne.
- (22). F. Laplanche, *La Bible en France entre mythe et critique*, XVIe-XIXe siècles, Paris, 1994, chap. VI-X.
- (23). Kraus, *Geschichte der historisch-kritischen Erforschung des Alten Testaments*, Neukirchen-Vluyn, 1982, chap. III-V, où aucun personnage français ne figure, hormis Astruc (p. 96-97) ; Kraeling, *The Old Testament since the Reformation*, New York, 1955, chap. IV, où encore une fois seul Astruc représente la critique biblique française (p. 55, un seul paragraphe) ; Hahn, *The Old Testament in modern research*, Philadelphie, 1954 : encore une fois Astruc, qui ne mérite qu'une phrase (p. 4), car Eichhorn a perfectionné ses méthodes - ce qui n'est évidemment pas faux.
- (24). J. Astruc, *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, Bruxelles, 1753.

- (25). Il existe hélas très peu de bibliographie non néerlandaise portant sur les contributions de cette famille d'orientalistes et celles des autres hébraïsants hollandais comme, par exemple, Campegius Vitringa ; mais voir J. van den Berg, " The Leiden professors of the Schultens family and their contacts with British scholars ", *The Durham University journal*, LXXV, n° 1 (n.s. XLIV, n° 1, 1982), p. 1-14.
- (26). Voir G. Mori, " Per l'attribuzione a Du Marsais dell'*Examen de la religion* ", *Atti e memorie dell'Accademia Toscana di scienze e lettere La Colombaria*, vol. LVIII, n.s. XLIV, Firenze, Olschki, 1993, p. 253-333. Mais Mori observe des différences importantes de style, de bibliographie et de philosophie entre l'*Anayse*, attribuée à Du Marsais par Voltaire et divers éditeurs du XVIIIe siècle, et l'*Examen de la religion* (voir son " Du Marsais philosophe clandestin ", art. cit.).
- (27). En attendant l'éd. critique de G. Mori, nous citons l'*Examen de la religion* d'après la version en 11 chapitres des trois premières éditions (1745, 1747 [?], 1749 [?]), qui comportent le même découpage en chapitres et sections, et la même pagination.
- (28). Voir Schwarzbach, " Étienne Fourmont, philo-sophe in disguise ? ", *S.V.E.C.* vol. 102, Oxford, 1973, p. 65-119, et la thèse de Cécile Leung, *The Language of the "other" : Étienne Fourmont (1683-1745), Chinese, Hebrew and Arabic in the pre-Enlightenment France*, University of Chicago, 1995 (non consultée). Dans les manuscrits actuellement à la Bibliothèque nationale et, semble-t-il, dans les cours publics et privés dont ils étaient les ébauches, Fourmont pratiquait une critique biblique des plus radicales, acceptant que les textes canoniques soient en fait des recueils de textes plus anciens de sources diverses.
- (29). *Lettre à Monseigneur *** sur le Commentaire du père Calmet sur la Genèse*, Paris, 1709, p. 18-25.
- (30). Nous le citons d'après l'éd. de Londres [Amsterdam], 1769 : *Réflexions impartiales sur l'Évangile*.
- (31). John Mill (éd.), 'H K ... *cum lectionibus variantibus*, Oxford, 1707.
- (32). Cité par R. Simon, *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques des Prolégomènes de la Bible publiés par M. Ellies Du-Pin...*, Paris, 1730, t. III, p. 192.
- (33). *Tractatus politico-theologicus*, chap. VIII.
- (34). *Histoire critique du vieux testament* (1678, Amsterdam, 1685), I, VII et VIII, et surtout p. 44-45.
- (35). Jacques Abadie, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, Rotterdam, 1684, III, vii, viii.
- (36). François Hedelin d'Aubignac, *Conjectures académiques, ou Dissertation sur l'Iliade, ouvrage posthume trouvé dans les recherches d'un savant*, Paris, 1715, p. 21, 58 sq. et 83 sq., où d'Aubignac caractérise l'*Iliade* comme un " recueil de chansons [ailleurs : rhapsodies] cousues, un amas de plusieurs pièces auparavant dispersées et depuis jointes ensemble [...], plusieurs petits poèmes séparément composés par différents auteurs et enfin assemblés par quelque esprit ingénieux [...]" (cité avant sa publication par Ch. Perrault, *Parallèle des anciens et des modernes*, Paris, 688, t. III, p. 33-37).
- (37). *Difficultés sur la religion proposées au père Malebranche*, éd. crit. par F. Deloffre et M. Menemencioglu, Paris-Oxford, 1983, Cahier 3, Part. I, art. 2, p. 158-161.
- (38). Voir Schwarzbach, " Voltaire et ses inversions des "mythes des origines" juives par une haute critique biblique ", dans Ch. Grell et Ch. Michel (éd.), *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, P.U. Paris-Sorbonne, 1989,

p. 135-151.

(39). La " Version de Trévoux " de R. Simon traduit la Vulgate : " Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint Esprit, et ces trois ne sont qu'une même chose ", tout en détruisant en note l'authenticité du passage. Des traductions modernes, même les plus orthodoxes, adoucissent ou même suppriment la glose : " C'est qu'ils sont trois à rendre témoignage, l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois convergent dans l'unique témoignage " (TOB) ; " Il y en a ainsi trois témoins, l'Esprit, l'eau, le sang. Et ces trois tendent au même but " (Bible de Jérusalem).

(40). Voir Christopher Hill, *The World turned upside down. Radical ideas during the English revolution*, Londres, 1972.

(41). Dans Philip van Limborch, *De veritate religionis christianæ amica commatio cum erudito judeo* (Gouda, 1687 ; éd. de Bâle, 1710), p. 238-244. Voir aussi Schwarzbach, " The Sacred genealogy... ", art. cit., p. 307-309.

(42). Schwarzbach, *ibid.*, p. 311-312.

(43). Rotterdam, 1699, VIII. I. i, et Schwarzbach, *ibid.*, p. 312.

(44). Plus tard dans sa carrière, Voltaire entreprendra la lecture de Beausobre et d'Astruc. On aimerait bien savoir quand il entreprit la lecture de Richard Simon, probablement longtemps après avoir quitté Cirey.

(45). Voir l'introduction à la *Collection d'anciens évangiles* dans l'éd. Besterman *et al.*, *Complete Works* (Oxford), t. LXIX, p. 3-4, 24.

(46). Voir Schwarzbach, " L'étude de l'hébreu en France au XVIIIe siècle : la grammaire d'Étienne Fourmont ", *Revue des études juives*, 151, 1992 / 1-2, p. 43-75, et sur Guarin, p. 57-59.

(47). Un sondage des mots dans son *Lexicon hebraicum et chaldæo-biblicum* [Paris 1746], 2 vol., pour lesquels il y a une racine commune avec l'arabe est decevant. Il révèle que Guarin et son étudiant, Dom Tournois, n'ont pu mettre à profit les connaissances des langues sémitiques accumulées au cours du siècle précédant par Hottinger et Louis Picques de la Sorbonne (cf. F. Richard, " Un érudit à la recherche de textes venus d'Orient, le docteur Louis Picques (1637-1699) ", dans E. Bury et B. Meunier, éd., *Les Pères de l'Église au XVIIe siècle*, Paris, Cerf, 1995, p. 253-277. Picques lisait l'arabe, l'hébreu, le copte, l'araméen, le syriaque et le "samaritain", collectionnait des manuscrits, mais n'a presque jamais rien publié), et au début du leur, par Antoine Galland, Pococke et Schultens.

(48). Voir P. Sadrin, *Nicolas-Antoine Boulanger (1722-1759) ou Avant nous le déluge*, S.V.E.C. vol. 240, Oxford, 1986, p. 27-33.

(49). Voir A. Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVIIe siècle*, Paris, 1930.

(50). Voir Schwarzbach et A.W. Fairbairn, " The *Examen de la religion* : A bibliographical note ", art. cit., spéc. p. 101-103. Mori croit avoir trouvé des traces plus tôt, dans les écrits du curé Guillaume des années vingt.

(51). Voir pour une liste plus complète de sources G. Mori, " Un frammento... ", art. cit., p. 361.

(52). Voir R. Desné, " Sur un manuscrit utilisé par d'Holbach. L'*Histoire critique de Jésus, fils de Marie* ", dans O. Bloch (éd.), *Le Matérialisme du XVIIIe et la littérature clandestine*, Paris, 1982, et sa communication présentée à la Table ronde sur les clandestins au Congrès de Münster (1995) : " L'Histoire critique de Jésus : du manuscrit

clandestin au livre publié par d'Holbach ".

(53). Voir Schwarzbach, " Sur l'attribution de deux textes "clandestins" ", art. cit.

(54). Voir M. Waterman, " Voltaire and Firmin Abauzit ", *Romanic Review*, 31, 1942, p. 236-249.

(55). Voir W.E. Rex, " "Arche de Noé" and other religious articles by Abbé Mallet in the *Encyclopédie* ", *Studies in Eighteenth-century culture*, 1976, p. 333-352.

(56). Voir Schwarzbach, " The sacred theology... ", art. cit., p. 344.

(57). Voir Schwarzbach, " L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ", dans Y. Belaval et D. Bourel, *Le Siècle des Lumières et la Bible = Bible de tous les temps*, 7, Paris, 1986, p. 759-804.

(58). Voir R. Simon, *Histoire critique du texte du nouveau Testament*, Rotterdam, 1689, chap. IX, et *Dictionnaire de la Bible*, éd. F. Vigouroux, Paris, 1926 sq., s.v. " Vulgate ", t. V2, col. 2476, 2480-81.

(59). Voir Schwarzbach, " Antidocumentalist apologetics : Hardouin and Yeshayahu Leibowitz ", *Revue de théologie et de philosophie*, 115 (1983), p. 373-90, et la bibliographie citée.

(60). Voir P. Auvray, *Richard Simon...*, op. cit., p. 48-50.

(61). Voir A. Ages, " Les études bibliques de Lamy ", dans J.-R. Armogathe (éd.), *Le Grand siècle et la Bible*, Paris, 1989 (*Bible de tous les temps*, 6), p. 183-192.

(62). Voir Schwarzbach, " The sacred genealogy of a Voltairean polemic... ", art. cit., p. 309-11. Voir aussi P.J. Morman, " Rationalism in the defense of Christianity. The apologetics of Noël Aubert de Versé ", dans M.-C. Pitassi (éd.), *Apologétique 1680-1740. Sauvetage ou naufrage de la théologie ?*, Genève, 1991.

(63). Voir J. Orcibal dans *La Correspondance de Fénelon*, Paris, 1972, t. I, p. 139-42.

(64). *OEuvres philosophiques*, éd. F. Alquié, Paris, Garnier, 1967, t. II, p. 405.

(65). Voir, par ex., Calmet sur le poisson de Jonas : " Dès qu'on attaque un miracle de l'Écriture, il faut les attaquer tous, et l'attaquer elle-même ; ou les recevoir tous avec les Livres sacrez qui les contiennent [...]. Est-il plus incroyable que Jonas ait vécu trois jours dans le ventre d'un poisson qu'il ne l'est que Jésus-Christ soit ressuscité après avoir été trois jours dans le tombeau [...] ? " (" Dissertation sur le poisson qui engloutit Jonas " dans *Commentaire littéral. Les XII petits prophètes*, Paris, 1719).

(66). Le fait que Voltaire et Woolston traitent certains des mêmes miracles que les *Examens* et à peu près dans le même sens et le même esprit, ce que Wade a bien démontré (*Voltaire and Madame du Châtelet*, op. cit., p. 115-122), ne suffit pas à les associer, l'un comme source des *Examens* et l'autre comme leur tributaire. Il faut mesurer cet " à peu près " avec plus de précision pour établir les liens entre les traités (voir W. Trapnell, " Le manuscrit "Voltaire 8° 221" de Saint-Pétersbourg, à paraître dans les Actes du colloque de Saint-Étienne publiés par A. McKenna et A. Mothu).

(67). Voir Kræling, *The Old Testament since the Reformation*, op. cit., p. 51-55. Un philosophe religieux contemporain, le regretté Yeshayahu Leibowitz, traitait de blasphème toute apologie de la religion qui prétendrait que les métaphores religieuses étaient "vraies", ou qu'une religion s'imposait aux hommes parce qu'elle était "bonne" pour eux ou pour la société.

(68). Voir par ex. *Dictionnaire philosophique*, art. " Osée " et " Ezéchiel ".

(69). Une étude récente de Thomas Jemielity, *Satire and the Hebrew prophets* (Louisville, Kentucky, 1992, chap. III) avance que des passages des livres prophétiques, entre autres ceux dont parle Voltaire, sont délibérément " obscènes ", comme l'est souvent la satire classique.

(70). *Histoire des Juifs*, La Haye, 1716, t. VIII, livre V, chap. VI-XV.

(71). " Dissertatio de aventu messiaë a Iudæorum blasphemiis vindicatio " et " Corollarium ", *Biblio-theca magna rabbinica*, t. V, part. II, p. 54-147, ainsi que " De rabbinico convivio quod Iudei tempore sui deplorati messiaë expectant, dissertatio ", *ibid.*, t. I, p. 507-55.

(1). *Réflexions d'un franciscain sur les trois volumes de l'Encyclopédie, avec une lettre préliminaire aux éditeurs*, Berlin, 1754, réédité à La Haye en 1759 sous le titre *L'Éloge de l'encyclopédie et des encyclopédistes*. Ouvrage à ne pas confondre, selon Quérard (*Supercheries littéraires dévoilées*, II, p. 85), avec celui du même titre paru en 1752, attribué couramment au P. Fruchet, mais plus certainement au jésuite Jean-Baptiste Geoffroy (1706-1782), professeur de rhétorique à Louis-le-Grand depuis 1743 jusqu'à la suppression de la Compagnie en 1762 (cf. Venturi, p. 205).